

Assurances

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Directeur : GÉRARD PARIZEAU



SOMMAIRE

IS "PROBABLE MAXIMUM LOSS" A USEFUL CONCEPT? by John S. McGuinness	83
RÉSULTATS ET PROBLÈMES DE L'ASSURANCE EN 1968, par Gérard Parizeau	99
CHRONIQUE DU MOT JUSTE, par Pierre Beaudry	106
L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE: PRO- DUITS ET TRAVAUX, par Jean Dalpé	118
FAITS D'ACTUALITÉ, par J. H.	124
I. Le taux d'intérêt sur les jugements. — II. Assurance-pro- duits: vice de fabrication. — III. L'anesthésiste et l'hôpital. — IV. Un centre de recherches en assurance à Bryn Mawr Campus. — V. L'ordinateur dans l'enseignement des assu- rances? — VI. La Canadian Underwriters Association et ses problèmes.	
PAGES DE JOURNAL, par G. P.	136



1782-1969

Depuis 187 ans

**PHOENIX ASSURANCE COMPANY, LIMITED
OF LONDON**

jouit de la confiance du public et se spécialise
dans toutes les classes d'assurances.

Succursale du Québec: 1, place Ville-Marie, Montréal
Directeur: A. G. SMALL

Directeur adjoint
C. DESJARDINS

La Compagnie fait affaires au Canada depuis 165 ans
1804 - 1969

*Le Bureau d'Expertises des Assureurs Ltée
Underwriters Adjustment Bureau Ltd.*

offre à tous les assureurs un service complet pour le
règlement de sinistres de toute nature.

Etablie dans plus de 75 villes canadiennes, notre
société occupe depuis longtemps déjà une position de
premier rang dans tous les domaines d'expertises après
sinistres.

Consciente des obligations qui lui viennent de cette
position, elle ne cesse de former les compétences
nécessaires et de battre les sentiers du progrès.

Siège social

4300, RUE JEAN-TALON OUEST

MONTREAL (9^e)

SUN ALLIANCE & LONDON INSURANCE GROUP

SUN INSURANCE OFFICE LIMITED • ALLIANCE ASSURANCE COMPANY LIMITED • THE LONDON ASSURANCE
GUIDEHALL, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA

Groupées pour des fins d'efficacité, nos compagnies sont toutes à votre disposition, dans
chacune des succursales et dans chacun des bureaux de service indiqués ci-dessous :

M O N T R É A L

SUCCURSALE

de la

RÉGION MONTRÉALAISE

255, rue St-Jacques

SUCCURSALE

PROVINCIALE

255, rue St-Jacques

TROIS-RIVIÈRES

(bureau de service)

550, rue Bonaventure, Suite 201

QUÉBEC

(bureau de service)

2700, boulevard Sir Wilfrid-Laurier
(Ste-Foy)


GRANBY

(bureau de service)

135, rue Principale

“SUN ALLIANCE & LONDON”

UN GROUPE QUI PEUT RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS EN MATIÈRE D'ASSURANCES.

 *la plus importante institution
financière d'expression française
au pays vous présente ses hommages
et vous offre ses meilleurs vœux*

 Banque Canadienne Nationale

SOLIDE

Fondée en 1869

PROGRESSIVE

Capital payé: \$4,000,000.00

NEW HAMPSHIRE FIRE INSURANCE CO.

Département canadien:

276 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL

J. L. PLANTE, Gérant

LE GROUPE
FÉDÉRATION

LA FÉDÉRATION COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA
HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE
LA SUISSE COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

Siège Social : 275 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL

ANDREW HAMILTON (MONTREAL) LTD.

Agents de réclamations

J. RONALD JACKSON, A.R.A.

CHARLES FOURNIER, A.R.A.

JOHN S. DAIGNAULT, A.R.A.

Expertises après sinistres de toute nature

407, RUE MCGILL, MONTRÉAL - Tél. 842-7841

ROBERT HAMPSON & SON LIMITED **SOUSCRIPTEURS ET GÉRANTS D'ASSURANCES**

ÉTABLIE EN 1864



Fondée sur plus d'un siècle de relations toujours cordiales avec le public et les courtiers, notre connaissance de la technique des assurances au Québec constitue l'actif dont nous sommes le plus fiers.

Aux courtiers qui ne connaissent pas encore les avantages de nos services, nous adressons la plus chaleureuse invitation en leur signalant que tout notre personnel est à leur entière disposition.

Siège Social : - - - **465, rue St-Jean, Montréal (1^{er})**

Succursale : - - - **100, place d'Youville, Québec (4^e)**

Bureau de Service : - - - **Sherbrooke (Québec)**

AIDEZ-NOUS À RÉSOUDRE UN VIEUX PROBLÈME

Le problème n'est pas nouveau, mais il n'en est pas moins difficile à résoudre. C'est un problème qui se pose pour l'industrie toute entière et non pas simplement pour notre Compagnie.

En 1968, trop de compagnies ont eu à déplorer un déficit ou un quasi-déficit en matière d'assurance des biens. Nous sommes tous conscients de la raison principale: une garantie d'assurance insuffisante qui est elle-même bien souvent le résultat de l'inflation.

Lorsque les résultats se traduisent constamment par un déficit, nous devons, tôt ou tard, augmenter nos tarifs mais cela crée d'autres problèmes.

Il n'existe pas de solution idéale mais pour commencer il faut vendre une garantie d'assurance **suffisante**; c'est à cette condition seulement que la police d'assurance pourra remplir son but. Nos souscripteurs sont convaincus que dans un grand nombre de catégories et surtout dans l'assurance des biens personnels, on

ne serait pas obligé d'augmenter les tarifs si l'assurance correspondait à la valeur réelle.

Malheureusement, la rémunération de l'agent pour tout le travail qu'il doit fournir lorsqu'il vend de légères garanties supplémentaires peuvent lui paraître peu attrayantes. En revanche, toutes les commissions **comptent** au cours des années et au sein d'un portefeuille. Et par-dessus tout, l'agent et le courtier ont la responsabilité professionnelle de ne pas leurrer un assuré qui leur fait confiance car ce dernier pourrait découvrir que sa garantie n'était qu'un mirage. Cela donne matière à réflexion.

Nous aussi, en tant que compagnie, devons réfléchir aux voies et moyens d'aider nos agents à vendre de l'assurance correspondant à la valeur réelle. Peu importe que nos idées soient originales ou non pourvu qu'elles portent fruit.

En tout cas, il y a beaucoup à faire.



LA DIVISION WESTERN-BRITISH AMERICA
LA DIVISION ROYAL

ENSEIGNER LA PRUDENCE UN GAGE DE SÉCURITÉ

Les suites qu'entraîne parfois un accident plutôt banal à prime abord, sont souvent très graves. Enseignez chez les vôtres la prudence, c'est augmenter leur sécurité. Confiez-nous vos risques de toutes sortes, votre quiétude en dépend.



La Sécurité

COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALES DU CANADA

SIÈGE SOCIAL: 1259 rue Berri, 10^e étage, Montréal 24, Qué.
SUCCURSALES: Toronto, Québec



Vérification de La Sécurité Familiale

*Ce service important vous
est offert par*



La Métropolitaine

ASSURANCES

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada :
L'abonnement : \$3.00
Le numéro : - \$1.00

Membres du comité :
Gérard Parizeau, Michel Parizeau,
Gérald Laberge, Jacques Caya,
Pierre Beaudry, secrétaire
de la rédaction

Administration :
B. 216
410, rue Saint-Nicolas
Montréal

83

37^e année

Montréal, Juillet 1969

N° 2

Is "probable maximum loss" a useful concept? ¹

par

JOHN S. McGUINNESS ²

Avant-propos

Le *P.M.L.* comme on dit dans le jargon du métier, c'est le montant maximal de la perte que l'on peut anticiper au cours d'un sinistre survenant dans les lieux assurés. Ce peut être l'assurance totale, mais aussi une fraction qu'il est d'usage d'exprimer en pourcentage de celle-ci. Ainsi, on dira le sinistre maximal prévisible est de 10, 30, 50 ou 75%. L'affirmer est chose facile, mais avoir raison est une autre affaire. C'est ce que l'on a constaté dans des cas restés célèbres, comme à Chicago, à la McCormick Place. On y avait annoncé une possibilité de sinistre limitée et l'on a eu une perte quasi totale. Si l'on savait qu'il s'agissait d'un immeuble en béton, l'on ne

¹This article is based on a paper presented at the May 1969 meeting of the Casualty Actuarial Society. Copyright 1969 by the author in all countries subscribing to the Bern Convention and in the United States of America.

²John S. McGuinness Associates, consultants in actuarial science and management, 15 Kevin Road, Scotch Plains, New Jersey — 07076.

84 tenait pas compte de la nature extrêmement combustible du contenu et de la faiblesse relative de la structure. Ailleurs, en Europe, il y a eu également des sinistres dont on n'aurait pu prévoir l'importance sans paraître affreusement et inutilement pessimiste. Et cependant, la perte a été totale ou quasi totale. Est-il possible d'établir une méthode de prévision un peu plus sûre que les approximations actuelles ? C'est ce à quoi tend Monsieur John S. McGuinness, dont nous faisons paraître l'article ici. Qu'il soit assureur ou réassureur, le lecteur le lira sans doute avec intérêt, parce qu'il met le doigt sur un des problèmes les plus graves en assurance directe. Le sinistre maximal prévisible c'est, en effet, la base de toute acceptation, de tout plein d'assurance, de toute politique de production saine, prudente parce qu'elle prévoit les bornes du risque. Si la sélection est bonne, la participation ne le sera que si elle tient compte des ressources de l'assureur, de ses réassurances, de l'exactitude de ses prévisions normales. Car, à côté du cas courant, il y a le cas anormal, toujours possible. C'est à cause de cela qu'une assez stricte méthode de travail s'impose. Et c'est là que l'article de Monsieur McGuinness prend l'intérêt des choses immuables dans un contexte changeant. La plupart des matériaux nouveaux sont théoriquement incombustibles, mais dans des conditions données, ils deviennent endommageables, parce qu'ils peuvent être abîmés par l'eau, le feu, la chaleur extrême, le gel. Qui aurait deviné qu'un moteur d'ascenseur, logé au sous-sol, en se carbonisant, pût dégager une telle chaleur que le revêtement du plancher fait d'un produit plastique pût, à son tour, se carboniser et dégager une fumée âcre, s'incrustant solidement au mur. La chose s'est produite cependant. Elle a entraîné un dommage d'un million de francs. Comment prévoir à l'avance qu'un petit feu, prenant dans un panier à papier puisse se communiquer au reste de l'immeuble par les conduites de ventilation et causer une perte de \$300,000 ? Comment croire que le feu se promenant libre-

ment à travers le réseau de ventilation — encore un fois — puisse rencontrer sur son chemin des produits combustibles (livres, papier, fiches) ? Le tout s'est traduit par un sinistre de \$600,000. C'est peu si l'on met en ligne de compte la valeur de l'immeuble. Il s'agit de 3% peut-être. Dans un cas comme celui-là, que doit-on indiquer comme maximum prévisible ? 10% ? Probablement, mais c'est fait à vue de nez, au pifomètre. C'est ce problème que Monsieur McGuinness étudie ici avec une méthode et des conclusions dont on lui saura gré, sans doute. — G.P.



The term « PML » or « probable maximum loss » is one of the most widely used terms in property insurance underwriting. But it represents one of the least clear concepts in all insurance. This fact is reflected by the results of a four-year study that involved collecting the personal and company definitions of PML from over one hundred underwriters and underwriting executives. No two of their definitions fully agree.

In the absence of a clear and specific meaning, the term can be a true invitation to disaster, because it thus provides a foundation of sand for the quantitative part of risk selection. The Lake Charles, Louisiana, oil refinery and McCormick Place, Chicago, fires of the 1960's dramatically demonstrated this fact to several insurers. On the other hand, if buttressed by a clear and specific definition and if based on properly collected and analyzed facts, the term can be an extremely useful and valuable tool. The purpose of this article is to show how it can be made such a tool by suggesting (1) a precise definition, (2) how accuracy of PML estimates is related to the stability of a portfolio of risks, and (3) methods of measurable accuracy for determining the PML of a risk.

Definition

The principal similarity among the definitions of underwriters and other non-actuaries is that they are expressed in qualitative rather than *quantitative* terms. Here are some examples:

- 86 PML is the maximum loss one could anticipate if none of the protective devices and measures operates properly.
- PML is the loss one would anticipate under the most adverse circumstances that could reasonably be anticipated.
- PML is that loss which may be anticipated under reasonably adverse conditions, taking into overall consideration the size and location of the property, construction, occupancy, partial cutoffs, protection of hazards, explosion possibilities, susceptibility, exposures, internal protection and public protection as determined by inspection.

None of these definitions gives or calls for facts from which a measurement on a numerical scale can be directly made.

A second similarity is that the underwriters' definitions are oriented to causes and risk characteristics rather than to results. This is a natural reflection of their basic interest in the quality of a risk: how it compares with other risks in its class and whether it is likely to be over-priced (i.e. profitable) or otherwise. But it is a result — the actual percentage of loss that is likely to be sustained — which is of prime importance.

A third similarity is that practically all of the definitions are related solely to the peril of fire. This fact also reflects a natural human preoccupation with the past and with the familiar, since by far the bulk of property insurance loss dollars pay for fire damage. On the other hand, all the insured perils must be considered if a definition is to be suitable. A definition that meets this test is the following:

PML is the underwriter's estimate, based on experience, of the maximum loss that a company would incur as a result of damage caused by the most destructive peril(s) insured by the policy or policies under consideration.

The Lake Charles loss mentioned above is in point, because it was reportedly triggered by an explosion and ultimately involved at least as much damage as fire damage.

A fourth similarity is that many of the definitions clearly relate only to buildings, and most of them relate only to buildings and contents. This again reflects the familiar and the concrete. A definition is needed, however, that will also take into consideration physical losses to less numerous properties such as bridges and tunnels, radio and water towers, craft and vehicles, and growing things, as well as time-element losses to all types of property. Even though separate policies, with separate amounts of insurance, may be issued on these different types of risks, a single insurer commonly has some of each in its portfolio. Since the whole purpose of defining and estimating PML is to stabilize the loss ratio of an insurer's *whole* portfolio, the definition must embrace all these elements if it is to serve its purpose.

87

The McCormick Place fire illustrated the need for a suitably broad definition. The Chicago Fire Department responded promptly, there was ample water pressure, and nothing else failed. PML estimates that were less than 100 per cent (as reportedly almost all of them were) had reflected only the building hazard, however. The highly combustible contents of an exhibition provided the fuel for the loss. A definition that does not take into account such pertinent external hazards as extra delays in resuming business operations, due to wartime rationing of construction materials or possible strikes at a sole supplier of essential machinery, is also deficient.

A fifth similarity, repeated in a surprising proportion of cases, is that within the same company or even within the same office there are materially different definitions being used by underwriters. Here is an example of three definitions from one branch office of a large insurer (emphasis supplied by this writer):

PML is the maximum percentage of the risk that would be subject to a loss at one time.

PML is the maximum amount of loss that can be sustained within any specifically defined area.

PML is the total amount of loss, expressed in dollars or as a percentage, expected to be sustained in the event a fire occurs within a building.

Based on the above discussion, the following definitions are suggested:

The probable maximum loss for a property is that proportion of the total value of the property which will equal or exceed, in a stated proportion of all cases, the amount of loss from a specified peril or group of perils.

The probable maximum loss under a given insurance contract is that proportion of the limit of liability which will equal or exceed, in a stated proportion of all cases, the amount of any loss covered by the contract.

The first of these two definitions is pertinent to the insured and his risk manager, while the second definition is of course more directly pertinent to the underwriter, since it is tied directly to his underwriting results. The first definition requires four pieces of information and the second calls for three pieces. These merit a closer look.

The first datum required for the property definition is the value of the property. The second required datum is a proportion of that value. These are definite, measurable quantities. The first can be expressed as a monetary amount,

and the second either as a monetary amount or a percentage of value. The fourth required datum is the peril or group of perils that is or are being considered. Since there are apt to be considerably different PML's for the different major perils, it is usually wise to determine these PML's separately and then to select the largest for use. For the insurance definition, the amount of insurance is needed instead of the value of the property, and the second needed datum differs correspondingly. The fourth datum is not needed explicitly for insurance.

89

The third datum is the major essential which is missing from existing definitions of PML. Unless we state in specific numerical terms the degree of probability which we desire, PML cannot have a clear or precise meaning. This probability must be factually based and should be measured as accurately as possible, not just pulled from the air or based on unaided judgment. The probability should also be selected on the basis of factual criteria that suitably link it to the objective underlying its selection: a definite degree of stability in underwriting results. This problem of measurement from facts merits a closer look.

Evidence gathered by actuaries and others shows that the distribution of losses by proportion of value from any peril for a group of similar risks — or over a very long period of time for the same risk — follows what is known as the Paretoan distribution, as indicated in Figure 1. This distribution or curve is U-shaped. Its shape is almost exactly the opposite (i.e., upside down) of the « normal » curve that fits many distributions or groups of statistics. Therefore the arithmetic mean or average of the Paretoan curve is a much less meaningful statistic.

Figure 1 may be clarified by pointing out that it shows about 18 per cent of all the claims equal exactly one per cent

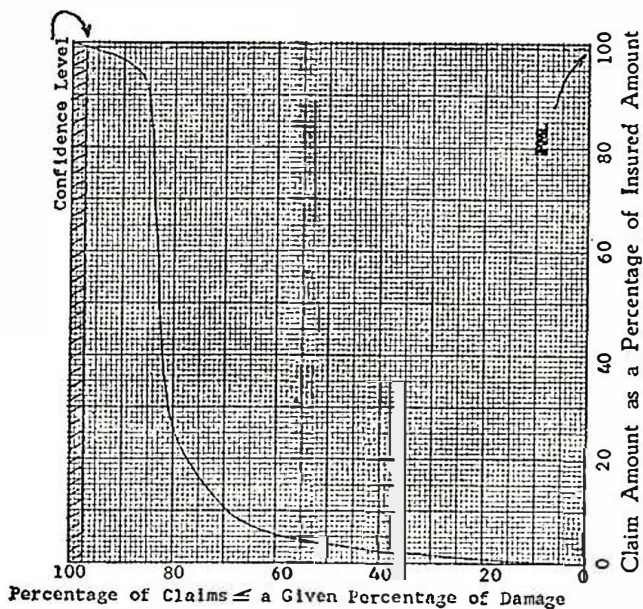


Figure 2. — Shape of a Cumulative Relative Frequency Distribution of Property Claim Amounts as Percentages of Insured Amounts.

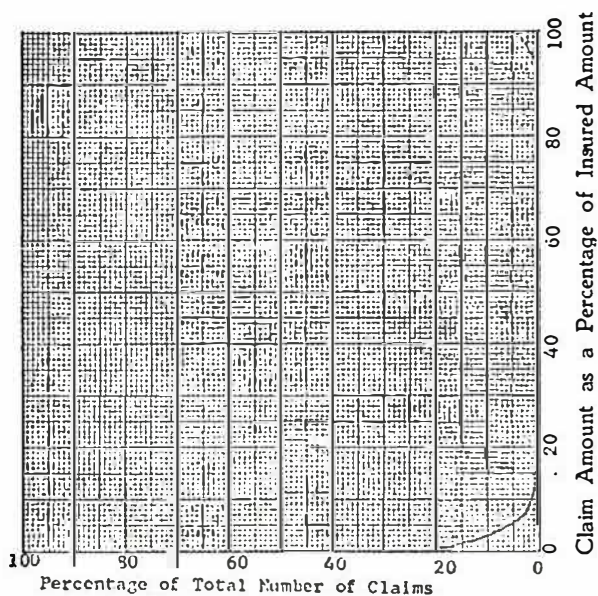


Figure 1. — Shape of a Relative Frequency Distribution of Property Claim Amounts as Percentages of Insured Amounts.

of the amount of insurance, about 1.5 per cent of all claims equal ten per cent of the amount of insurance, only a small fraction of one per cent of all claims equal any percentage between 30 and 90 per cent of the amount of insurance, and about four per cent of all claims are total, i.e. they equal one hundred per cent of the amount of insurance.

The shapes of actual curves will of course differ according to the quality of public fire protection, construction, occupancy, peril(s) involved, and other factors.

91

For our purpose of measuring or determining a probability, our task is easier if we transform Figure 1 into a cumulative or ogive form, which coincides with the « greater than or equal to » form of our definition of PML. This has been done in Figure 2.

Figure 2 shows that about 69 per cent of all the claims are equal to ten per cent or less of the amount of insurance and that about 97.3 per cent of all the claims are equal to or less than ninety-nine per cent of the amount of insurance. Under these circumstances, one could well use a PML of 87 per cent if he wished to be 95 per cent sure that he was correct, or a PML of 100 per cent if he wished a higher degree of assuredness that he was correct.

PML and the Stability of a Portfolio

PML's primary use is in the quantitative part of underwriting or risk selection. Here it is used as the basis for attempting to secure an adequate spread of risk, by limiting the amount of an insurer's liability to loss from a single occurrence. It is used primarily in connection with the fire peril, and to a lesser extent in connection with other perils giving rise to localized losses, for example sprinkler leakage, water damage, and explosion. It is still less used in connection

with windstorm, earthquake, and similar loss to individual properties. It is used very little and with extreme imprecision in connection with catastrophic exposures that give rise to losses to several insured properties at the same time. With respect to the financial soundness of insurers, however, a precise use in connection with the catastrophic exposure is its potentially most important type of employment.

92 The immediate purpose of determining the PML for any specific property or risk is to provide a basis for selecting the maximum amount of insurance that an insurer should retain on the risk for its own account, the insurer's « net retention. » PML is a tool to be used in achieving a particular result — the retention — not an end in itself. Parallel to determining the company's own retention or exposure to loss on a particular risk, the maximum amount to which an insurer wishes to expose its treaty reinsurers on the same risk is also based on the underwriter's assessment of the PML.

In turn, the purpose of setting underwriting retentions is to stabilize an insurer's experience so that one or more large losses will not adversely affect its over-all underwriting result by more than a specified amount during any one year.

The ultimate objective for determining the PML of an individual risk is therefore to help stabilize the over-all claim results of a portfolio or group of risks during each year or other accounting period. Most insurers set a goal each year of a specific monetary amount of claims. This may be done explicitly, or it may be done implicitly by stating a target premium volume and a target loss ratio.

The stability objective is, then, to experience an *actual* total amount of claims, C_a , no greater than the target (« expected ») amount, C_e , plus k , a margin or contingency element stated in monetary terms. This contingency element, « k »,

which equals $C_a - C_e$, can be equated either with the accumulated amount of unexpended catastrophe loadings to all premiums received since a certain starting date, or with a certain proportion of surplus designated as a catastrophe reserve.

Realistically, some chance fluctuation (as well as fluctuation from other causes) above or below the targeted amount of claims must be expected. Any favorable fluctuation below the target is welcome and requires no defense. But any adverse fluctuation, above the target, must be limited in accordance with the financial resources available to the insurer to absorb it. The size of an insurer's surplus, and the relative size of its surplus and the targeted amount of claims, determine how much of an adverse fluctuation the insurer can safely absorb and how high a probability it requires that a selected maximum allowable adverse fluctuation will not be exceeded.

93

Even if the PML's on all of an insurer's risks are determined with great accuracy, however, adequate stability of results will not be achieved unless the insurer's retentions on the different classes of risks are appropriately graded. How to achieve these appropriate gradings lies outside the scope of the article, even though closely related to its subject. It needs emphasis, however, that unstable underwriting results cannot properly be attributed to inaccurate determination of PML's unless the influence of an insurer's retention schedule (line sheet) and other pertinent factors is first examined and found to be favorable.

Methods of measuring PML

Methods now in use for determining PML's are necessarily based on sketchily informed judgment, since the degree of accuracy to which PML can be measured depends largely

on the quality and quantity of pertinent statistical information that is available. It is not possible, for example, to determine the probabilities previously described with out having facts on which to base them, and such facts are not presently being collected, except for dwellings in some jurisdictions, in the manner required.

94

It is therefore appropriate to examine what facts are needed to measure PML and then to investigate how and if these facts can economically be obtained. There are also different methods by which PML can be measured. These all deserve examination so that, even if at present only the simplest and least accurate is feasible to use, it can be seen whether at a later time more accurate methods can be substituted.

The simplest approach to measuring PML is to obtain the amount of claim and the amount of insurance on each risk that has sustained a loss during a given year, and to classify these paired figures by major statistical class (occupancy, construction, protection, and peril or coverage). Separation by major individual peril is to be preferred. The pairs of figures can be translated into loss percentages, a frequency distribution of these percentages (as shown in Figures 1 and 2) can be made for each of the sub-classes described, and the maximum percentage of loss involved in 90, 95, 99, or some higher percentage of all the claims in each category can be determined. The use of data for more than one year would increase the spread and probably the stability of these results.

An adjustment to reflect the different proportions of insurance to value would materially improve accuracy. This could take the form of a further subdivision of data by type of average or coinsurance clause. It would be a four-way or five-way split (none, 80%, 90%, and 100%, or all these

plus 70%) that would further fragment the data. It might alternatively be simplified into a two-way split (i.e., with or without an average clause) by multiplying the loss percentage of each risk insured with an average clause by the percentage of that clause. This would approximately put all the results from these latter risks on a 100 per cent average-clause basis, as Table 1 illustrates. It is clear from the table how the average clause achieves equity by holding claim payments to exactly the same percentage of the amount of insurance, whether or not the insured honors his commitment to purchase the specified amount of insurance. At the same time it avoids distortions in ratemaking from underinsurance.

95

A further step towards increased accuracy would be to analyze the total results of all six sub-classes at one time by a statistical technique familiar to actuaries that is called multiple correlation. The effects of differences between the different years during which the data were collected, between geographical subdivisions, and effects of other variables included in the statistical collecting plan or rating structure should be included in the correlation model. This step could be put into practice in connection with the statistics that are currently being collected in the United States if corresponding claim amounts and insurance amounts were kept together.

A third stage would be to include in a correlation model all of the variables included in the fire insurance schedules and other rating plans. This would involve making available to a central statistical agency the schedule-rating makeups (rating details) for individual risks that in the United States are now kept at the company or state level by the individual rating and inspection bureaus.

At present probably only the first stage is possible. While this would probably produce PML estimates with a wide variance, they would still be a major improvement be-

A S S U R A N C E S

96

cause they would be fact-based and because the variance, a useful and specific statistical measure, would be known. Nothing required for measuring PML's on a class basis is not already required for accurate ratemaking. Indeed, establishment of such fact-based PML's could be a step in improving ratemaking accuracy. Once the third stage described above is reached, a suitable mathematical model would be made available to insurers for transfer from underwriters to a computer of the determining of PML's for individual risks of any degree of complexity. Such a model would also permit the complex retention guides or line sheets of property insurers to be based directly and precisely on factual data.

(1) Average Clause Percentage (Insured's Commitment)	(2) Value of Property	(3) Amount of Insurance	(4) Amount of Loss	(5) Percentage of Insurance to Average Clause Commitment	(6) Amount of Claim	(7) Percentage of Claim	(8) Percentage of Claim x Average Clause Percentage
80	10,000	8,000	5,000	100.0	5,000	62.5	50.0
90	10,000	9,000	5,000	100.0	5,000	55.6	50.0
100	10,000	10,000	5,000	100.0	5,000	50.0	50.0
80	10,000	6,000	5,000	75.0	3,750	62.5	50.0
90	10,000	6,000	5,000	66.7	3,333	55.6	50.0
100	10,000	6,000	5,000	60.0	3,000	50.0	50.0
80	10,000	4,000	5,000	50.0	2,500	62.5	50.0
90	10,000	4,500	5,000	50.0	2,500	55.6	50.0
100	10,000	5,000	5,000	50.0	2,500	50.0	50.0

Table I. — Adjustment of Average — Clause Results to a Full-Insurance Basis

Judging Underwriters' Performance in Estimating PML

Only if there is feedback to underwriters that shows them which estimates are good and which are poor can they and their superiors hope for improvement in PML estimates. Also, the superiors cannot soundly judge this aspect of job performance without such information. For these two internal

purposes it is therefore useful for an insurer to secure regularly from its statistical records a summary of PML performance for each underwriter, yearly or perhaps more often.

This can be accomplished by recording the insurance PML percentage for each risk estimated by an underwriter, by similarly recording the actual percentage of loss to insured amount for each claim on such risks during a unit time period, by calculating the error of estimate (actual percentage minus estimated percentage) for each claim, and by calculating the mean and statistical variance of the whole group of these errors of estimate for each time period.

97

It might be desirable to weight the errors of estimate by the amounts of insurance involved, since a small percentage error on a large risk could affect an insurer's results as much as large percentage errors on several small risks. Although errors in both directions are to be avoided (too conservative PML's lead to wastefully high reinsurance purchases and excessive reinsurance processing costs, while too liberal PML's lead to an excessive number of unstabilizing large claims) any error would preferably be in a conservative direction. It is therefore important to consider the arithmetic sign of the mean error as well as its size.

For each time period, the mean error and statistical variance of each underwriter could be compared with the over-all company mean and variance, or with the overall mean and variance of underwriters handling the same types of risks. Separate consideration of results with family risks and with business risks would be the minimum split needed if underwriters are specialized on that basis in the company. A review and analysis of the largest percentage errors from each underwriter's results could lay the foundation for better results in succeeding periods. A comparison of the mean

errors and variances over time, both for individuals and for the company as a whole, could keep management abreast of whether the desirable downward trend was present in each case and of which underwriters needed help in improving their results.

98 Les cahiers de l'office de la langue française. Québec, N° 3: vocabulaire bilingue des assurances sur la vie, par Jean-Paul de Grandpré.

Le plus récent est l'étude que M. de Grandpré consacre au vocabulaire de l'assurance sur la vie. Il allie bien la connaissance de la langue à celle des termes que l'on emploie dans le domaine où il travaille. A cause de cela, son texte est précis et bien documenté. Il rendra service dans un milieu où la pratique américaine a tendance à mêler un peu les choses, parce qu'elle laisse les assureurs créer un jargon d'autant plus imprécis qu'il cherche à s'adapter aux besoins publicitaires de chacun. C'est ce que l'on a constaté, par exemple, au moment où le comité de linguistique de l'American Risk and Insurance Association s'est formé aux Etats-Unis.

L'Office s'est intéressé également à un petit « Dictionnaire correctif du français au Canada », qui a paru à Québec grâce à une subvention du Ministère des Affaires culturelles. Bien présenté par les Presses Universitaires de l'Université Laval, il se propose « d'apporter (une) modeste contribution à l'amélioration de notre français parlé et écrit ». L'auteur, Gaston Dulong, se livre à un patient travail d'épuration. Il est précieux pour ceux qui veulent que leur langue corresponde à leur personnalité. Les fautes vont de certains canadianismes tirés de la langue populaire à d'autres que les gens les plus instruits n'hésitent pas à employer. Avec raison, l'auteur en conserve d'autres, comme *poudrerie*, *banc de neige*, *bordée de neige*, qui sont jolis, utiles et irremplaçables.

L'Office s'intéresse aussi aux études de linguistique franco-canadienne, qui sont présentées à l'Acfas, chaque année. J'ai sous les yeux, celles de 1967, publiées par les Presses de l'Université Laval sous la double direction de MM. Jean-Denis Gendron de Québec et Georges Staka de Strasbourg. Je reviendrai sur cette publication qui est extrêmement intéressante. Pour l'instant, je veux simplement noter l'effervescence qui se manifeste actuellement autour de la linguistique et de la langue parlée ou écrite au Canada français. Il y a là un désir d'étude, d'amélioration, de recherche extrêmement intéressant. Il indique comme le milieu est vivant, quoi qu'on dise. G.P.

Résultats et problèmes de l'assurance en 1968¹

par

GÉRARD PARIZEAU

1968 a été pour les assureurs un exercice un peu moins favorable au point de vue technique, que l'avait été 1967. Ainsi, pour l'ensemble des sociétés traitant d'assurance autre que vie, les bénéfices techniques au Canada ont été de 44 millions de dollars en regard de 47 en 1967. Par ailleurs, il y a eu une augmentation des primes souscrites de 9.5% environ.² Si le revenu-primes a été plus élevé, le coût des sinistres a continué d'augmenter, dans une période de hausse généralisée des prix et des salaires. Pas plus que le reste de l'économie, l'assurance ne peut éviter l'effet de l'inflation sourde, contre laquelle on lutte en ce moment. Dans certains domaines comme l'assurance-incendie, l'augmentation du coût de la construction et des prix, en général, entraîne des indemnités plus élevées pour un même dommage.³ À titre d'exemple, le coût de la construction a augmenté d'environ cinq pour cent dans la région de Montréal en 1968. La même chose s'est produite dans les autres grandes villes du Canada. En assurance automobile, si l'on constate une diminution appréciable de la fréquence des accidents, par contre le coût moyen des sinistres augmente régulièrement, ce qui neutralise les progrès faits ailleurs. De 1965 à 1967 par exemple, le coût par sinistre automobile, dans la province de Québec est passé de \$552

99

¹ Texte du discours prononcé à l'assemblée générale de la Nationale, Compagnie d'assurances contre l'incendie et les risques divers.

² Fournis par le service des assurances en grande partie, ces chiffres sont tirés de « Canadian Underwriter » du 15 avril 1969. Ils sont approximatifs et ne sont destinés qu'à indiquer la tendance.

³ Ce qui pose la sempiternelle question de l'assurance à la valeur. La règle proportionnelle est une solution automatique du problème, mais elle n'est obligatoire que dans certains secteurs.

100

à \$725¹, soit une hausse de 31 pour cent en trois ans. À quoi attribue-t-on cela ? D'abord à l'augmentation du coût de la réparation et des frais de règlement, puis aux indemnités croissantes et aux jugements de plus en plus élevés que rendent les tribunaux. Il n'est pas rare que le quantum atteigne \$50,000, \$100,000 et davantage alors qu'autrefois, il était de \$10,000, \$15,000 ou \$25,000. Si les tribunaux augmentent graduellement le montant de leurs arrêts, ceux-ci restent très en deçà de ce que l'on accorde aux États-Unis, cependant. Cela s'explique, en partie, par le fait que l'on considère anti-professionnel au Canada le partage des indemnités entre client et avocat, qui atteint jusqu'à 50 pour cent chez nos voisins. Il s'agit là d'une sorte de jeu du droit et du hasard, auquel nos avocats fort heureusement ne veulent pas se prêter.

La hausse des indemnités pose un problème à la réassurance également. Celle-ci, en effet, n'a pas encore adopté des tarifs assez élevés pour faire face aux très gros sinistres qui se produisent de plus en plus fréquemment. Malgré cela, 1968 a été pour la réassurance une meilleure année, car si le problème de la capacité d'absorption se pose à un certain niveau au Canada, il ne s'est pas encore généralisé comme chez nos voisins.

Dans l'ensemble, l'année est satisfaisante, car les bénéfices financiers ont été élevés, par suite de l'extraordinaire rendement du portefeuille. Oh ! le tableau n'est pas sans ombres. Si le taux d'intérêt est très fort, la valeur des obligations en cours a diminué proportionnellement quelle qu'en soit la qualité. Le contrôle provincial accepte bien la valeur amortie pour les obligations, comme on le sait. Par contre, le contrôle fédéral n'admet que la valeur du marché à la fin de novembre pour l'assurance autre que vie: ce qui, assez

¹ Pour les dommages corporels et matériels aux tiers, dans le cas des voitures particulières (celles des fermiers exclues). Source: *Automobile Experience*, June 30th, 1968. P. 18.

injustement, met les sociétés canadiennes dans une situation d'infériorité à cause de leurs ressources moins élevées. Il semble qu'un traitement plus équitable sous certains aspects leur sera accordé prochainement, comme on le fait en assurance sur la vie.

Augmentation des primes souscrites, assez grande stabilité en assurance incendie et en assurance accidents, hausse de deux points du rapport sinistres-primés en assurance automobile, qui s'accompagne d'une légère baisse proportionnelle des frais, voilà dans l'ensemble, la situation de l'assurance autre que vie en 1968. Oh ! les écarts restent nombreux d'une société à l'autre. Ainsi, les résultats techniques vont d'un déficit technique de \$1,439,000 dans un cas à un bénéfice technique de plus de \$2,394,000 dans un autre. Ce qui est dans le cours ordinaire des choses. Chaque assureur ayant sa politique d'acceptation, il est exposé aux effets du hasard en fonction même de cette politique.

101



Voilà un premier aspect. Je tiens à en noter d'autres qui paraissent intéressants.

Les directives de production continuent de refléter les situations particulières de chacun. Ainsi, le groupe Royal reste très prudent, ce qui ne l'empêche pas de tenir la tête du peloton avec des primes de \$95,000,000. En 1968, il a diminué son revenu-primés de 5.72% en assurance contre l'incendie. Quant à l'assurance automobile, il est parvenu à n'augmenter son chiffre d'affaires que de .89%, tandis que certains autres groupes ont augmenté de 15, 24 et même 35%. Par contre, Lloyd's a appliqué les freins vigoureusement, en diminuant sa production automobile de 8.26% et incendie de 4.57%. Il est intéressant de suivre la marche de chaque assureur selon le degré d'optimisme de chacun, ses besoins

de réserves, ses ressources, les résultats qu'il anticipe ou les instructions que lui a données son siège social à l'étranger. Car l'assurance autre que vie continue d'être, en grande partie, la chose des Américains et des Britanniques.

102

À cause du nombre des assureurs et de l'influence exercée par les sièges sociaux en pays étrangers, il est parfois difficile d'assurer une certaine stabilité du marché. Trop d'influences contradictoires interviennent. Seuls, semble-t-il, échappent aux pressions extérieures les groupements assez puissants pour avoir leur autonomie de décision et de manœuvre. Dans le passé, pour appliquer des règles rationnelles, il a fallu parfois que la situation soit vraiment très mauvaise. Au niveau des provinces, le mécanisme est encore plus difficile à mettre au point: parfois des sociétés traitant à peine dans une province ont, au sein des organismes de tarification, beaucoup de poids par suite de leur chiffre d'affaires dans l'ensemble du Canada. C'est ainsi que, tout en faisant valoir d'excellents arguments pour demander la hausse des tarifs pour certains postes, dans la province de Québec, des sociétés très spécialisées et connaissant bien la situation se heurtent à des attitudes négatives très fortes. La chose s'est produite, par exemple, pour le tarif des risques aggravés comme ceux qu'englobait le Fonds des risques assignés et, plus récemment, dans le champ de la « Facility », c'est-à-dire pour les risques faisant l'objet d'une réassurance automatique. Malgré cela, l'essor des sociétés canadiennes est réel, même s'il se produit surtout dans le domaine le plus exposé, celui de l'assurance automobile.



Voici maintenant quelques tendances du marché qu'il est intéressant de noter.

Dans certains secteurs, la concurrence reprend à tel point qu'il faut mettre les intéressés en garde. On a l'impres-

sion en effet qu'on joue un peu avec le feu. Quand la concurrence se manifeste seulement sur le plan de la production, je ne pense pas qu'on puisse s'y objecter, si l'assureur a les ressources voulues. Mais, de grâce, qu'on ne s'attaque pas imprudemment à des tarifs raisonnablement établis! Que sous l'effet d'exigences exagérées de certains marchés extérieurs, on songe à des solutions nouvelles, cela est très bien. Si, par exemple, des assureurs doublent ou triplent leur tarif soudainement en considérant l'Amérique entière comme un tout, je pense qu'on est justifiable de travailler au-dessous; mais qu'on ne se livre pas systématiquement à la coupe des tarifs locaux sans autre raison que d'augmenter sa production. Et surtout qu'on ne relève pas les taux de commission, pour le simple motif d'attirer à soi le plus d'affaires possible. Attention aussi au pool de la réassurance obligatoire ou « Facility », comme on dit couramment. L'initiative est excellente en soi, mais il ne faut pas lui confier tout ce qui est risqué et qu'on accepte strictement pour des fins commerciales. À moins que les tarifs soient fixés en conséquence. Or, c'est un fait reconnu que, malgré l'insistance des assureurs du Québec, ils ne sont pas suffisants en ce moment pour des raisons d'opportunisme politique. C'est dans ce domaine des risques tarés ou mauvais qu'on pourrait exiger les tarifs les plus élevés, sans crainte de réactions défavorables de la part des pouvoirs publics, pourvu qu'on leur fournisse à temps et franchement toutes les explications nécessaires.

103

On parle beaucoup de « *mass merchandising* » en ce moment dans le domaine des assurances. Ce terme s'entoure d'un certain prestige. C'est tout simplement l'effort fait auprès de certains groupes en offrant des polices réunissant soit des avantages particuliers soit les conditions ordinaires, mais soulignés adroitement à grand renfort de publicité. On suggère, par exemple, aux membres de telle association ou de tel groupe professionnel une assurance automobile ou une assu-

rance globale, à un prix un peu inférieur au tarif courant. La chose n'est pas nouvelle, mais on en fait un grand battage, en la décorant d'une appellation claironnante. On pratique cette méthode de vente depuis longtemps au Canada, mais de façon moins spectaculaire. Est-il raisonnable d'agir ainsi? Peut-on dire, par exemple, que le logement ou l'automobile d'un pédicure, d'un avocat, d'un fonctionnaire ou d'une Fille d'Isabelle présente un risque moindre, parce que son propriétaire fait partie d'une association professionnelle, d'une même entreprise ou d'une amicale? Je ne le crois pas. La seule justification, c'est un désir de production intensive. Dans certaines provinces, comme dans l'Ontario, la loi défend l'assurance automobile pour les groupes d'employés ou les spécialistes de tous poils. On contourne la loi dans certains cas, en invoquant qu'on applique son tarif à tous les assurés de la compagnie, sans distinction. Tant qu'une loi précise n'empêchera pas la pratique de l'assurance de groupes, on n'évitera pas les interventions des courtiers, intermédiaires indispensables du marché, dont l'esprit inventif n'a aucune commune mesure avec la stabilité que souhaite l'assureur, confortablement installé dans son fauteuil. Je précise immédiatement que si le courtier joue parfois le rôle de trouble-fête ou s'il contribue à brouiller les cartes, il a une incontestable utilité parce qu'il pousse constamment à une évolution de marché. Il appartient à l'assureur de s'opposer aux initiatives qu'il juge dangereuses pour le bon équilibre de ses affaires. Ainsi, chacun reste dans son rôle.

On commence à parler des conglomérats en assurance. Il y a là une autre pratique d'une économie en constante évolution. C'est un phénomène qui existe depuis longtemps, mais qui a tendance à s'accroître. Il y a toujours eu un mouvement d'intégration verticale ou horizontale, même en assurance. Ainsi, des groupes d'assureurs se sont formés qui sont une force énorme exerçant sur le marché une influence

prépondérante. Au Canada, par exemple, de puissants groupes anglais s'opposent aux mastodontes américains. Tous deux se livrent à un jeu d'influence au sein des syndicats d'assureurs. De l'extérieur, il est extrêmement intéressant de suivre leurs ébats et leurs prises de position. Le conglomérat est autre chose. En assurance, c'est l'entrée d'une société ou d'un groupe d'assureurs dans un « holding »,¹ où ils voisinent avec les entreprises les plus variées: alimentation, pneus, transports, entreprises de tous genres. Ils représentent un élément dans un groupe hétéroclite, où les règles du trust n'existent pas, mais dont les méthodes d'administration sont censées donner de meilleurs résultats. En soi, le processus n'est ni nouveau, ni dangereux, ni dommageable, pourvu que le « holding » ne veuille pas tirer des avantages immédiats, peut-être dangereux pour la sécurité de l'entreprise. Un exemple récent aux États-Unis a montré comme l'arrivée d'un groupe nouveau peut entraîner de subites sorties de fonds qui, jusque-là, étaient soigneusement gardés pour assurer une très grande sécurité à l'affaire. Il ne s'agit en somme ni d'une intégration verticale, ni d'une concentration d'influence dans un même domaine: chose à laquelle la loi s'objecte comme un empêchement à la liberté du commerce. C'est ce que l'on a trouvé chez nos voisins et chez nous (mais sans en parler) pour faire face à la législation contre les trusts, tout en donnant une grande stabilité aux groupes. Combien de temps cela durera-t-il sans que l'État n'intervienne? Il est difficile de le dire. Dans l'intervalle, il est intéressant de noter ce qui se passe dans notre pays à ce niveau, dans le domaine de l'assurance en particulier.

¹ Ou société de gestion.

Chronique du mot juste

par

PIERRE BEAUDRY

106

Une initiative à applaudir. *Pour véhiculer une pensée cohérente dans une discipline donnée, il faut un répertoire de mots justes et de tournures idiomatiques.* C'est en ces termes que débute l'introduction de M. Jean-Paul de Grandpré au Cahier N° 3 de l'Office de la langue française dont M. Parizeau parle également ailleurs dans la présente livraison. Connaissant mon intérêt bien personnel dans cette œuvre, ce dernier a eu l'amabilité de me laisser le plaisir d'en faire l'analyse.

Je connais M. de Grandpré depuis bientôt cinq ans. Je sais dans quel esprit il s'est dévoué à la préparation de ce cahier. J'ai souvent été à même de mesurer son grand amour pour notre langue, un amour qui d'ailleurs se double d'une profonde humilité. Voilà pourquoi je me permets d'abord de relever certains lapsus qui me paraissent exiger des commentaires.

L'ouvrage parle à certains endroits du *commerce* de l'assurance, remettant ainsi d'actualité une polémique qui est maintenant définitivement tranchée en France où l'on ne parle plus jamais que de l'industrie des assurances, le mot industrie trouvant ici sa plus large application, celle qui permet même de parler de l'industrie des arts (V. Robert, édition intégrale).

J'aurais souhaité trouver comme définition de *décal de carence* non seulement celle qui est propre à l'assurance sur la vie mais aussi celle qui a cours en assurance-maladie et qui apparaît au deuxième volume des travaux du Comité d'étude des termes de médecine¹, à savoir, *Premiers jours d'interruption du travail résultant d'une maladie ou d'un accident pendant lesquels l'assuré n'a pas droit à l'indemnité.*

Je m'interroge sur la nécessité d'entériner — dans *droit de conversion* — le mot *conversion* qui ne me paraît guère préférable à *transformation* à qui il aurait suffi de donner un qualificatif pour, au besoin, le faire coller aux réalités canadiennes.

¹ Dont on ne saurait jamais trop louer les membres, les Drs Georges Desrosiers et Jacques Boulay, ainsi que Mme Suzanne Desjardins, chef du service français de la maison Ayerst.

Je dois cordialement m'opposer à l'emploi du mot *preuve* dans *preuve de sinistre*, où il me paraît nettement calqué sur le mot *proof* de « proof of loss »: s'il est vrai que tout indemnitaire doit fournir des preuves appuyant sa demande, et qu'il doit les consigner dans un document, ce dernier ne saurait pour si peu porter le nom de preuve et n'en demeure pas moins une simple pièce qu'on peut appeler demande d'indemnité ou, en cas de décès et surtout quand la demande est présentée par des héritiers légaux avec qui l'assureur n'a aucun lien contractuel, **justification des prétentions**.

107

J'ai aussi beaucoup de mal à voir la nécessité d'appeler *contribution* la cotisation de l'employeur — celle du personnel continuant de s'appeler *cotisation* — aux régimes d'assurance groupe ou de retraite: le mot *contribution* est à peu près exclusivement réservé au vocabulaire du fisc.

Mais voilà qu'après avoir épluché ce cahier sans y avoir trouvé plus à redire que les vétilles ci-dessus, je veux rendre pleine justice à l'excellence de son ensemble. Dès lors, parce que je cherche à passer du reproche à la louange, les mots se font rares: phénomène souvent noté par les critiques, il est toujours, et assez mystérieusement, beaucoup plus facile de condamner que de féliciter, de démolir que d'admirer. L'explication s'en trouve peut-être dans la nature humaine et dans une tendance innée à ne trouver parfait que ce qui vient de soi-même. Quoi qu'il en soit, rien n'est plus aisé que de chanter pouilles et rien n'est plus difficile que de rendre hommage. À M. de Grandpré, à M. Robert Dubuc à qui il a eu la modestie de soumettre son texte et qui a assisté aux discussions tenues sous l'égide de l'Office de la langue¹, au professeur Jean Darbelnet qui lui aussi a prêté son éminent concours, il m'importe d'offrir mes plus sincères remerciements pour un instrument de travail enfin capable de normaliser la terminologie d'une importante branche des assurances. Puisse-t-on s'y référer avec un esprit ouvert et un cœur sensibilisé aux besoins de réforme qu'il met si clairement en lumière. Peut-être en viendrait-on alors à comprendre une fois pour toutes, par exemple, que l'assurance mixte n'est pas l'assurance *de dotation*, que les indemnités, avantages ou prestations ne sont pas des *bénéfices*, que les sinistres, non plus que les demandes d'indemnité en découlant, ne sont pas des *réclamations* et qu'il ne faut plus jamais,

¹ Dont on néglige trop souvent, même au sein du gouvernement et pour des raisons plutôt mystérieuses, de reconnaître le rôle.

jamais, non jamais jamais parler de *gérants de succursales*.² Et je termine en me réjouissant du lancement du néologisme assurabilité qui, dérivé dans les règles de la morphologie, m'apparaît tout aussi justifié qu'utile.

Emploi, service. Au cours d'une émission de radio, j'ai entendu un des animateurs, pourtant fort distingué, déclarer qu'un tel était à l'*emploi* d'une certaine maison. Très courante chez nous, cette faute a son origine dans l'usage anglais, qui utilise « *employment* » pour désigner tant l'action de servir que celle de donner de l'emploi. En résumé, rappelons qu'un patron donne de l'emploi mais que ceux qu'il emploie sont à son *service*.

Programme. « Voici votre programme d'assurance collective », déclare un assureur sur la pochette de ses polices d'assurance groupe. Il est facile de deviner qu'il s'agit là de la traduction de « *Here is your group insurance plan* ». Le traducteur a eu la louable intention d'éviter l'anglicisme *plan*, mais les bonnes intentions pavent tout autant le chemin de l'anglicisation que celui de l'enfer, et encore une fois l'influence étrangère a triomphé de l'esprit français. Avant d'aller plus loin, disons donc que le fameux mot « *plan* » n'avait même pas, en l'occurrence, besoin d'être traduit et qu'il aurait suffi de dire, « Voici votre assurance collective » ou encore — quoique d'une façon plus lourde — « Voici votre police d'assurance collective ». Comme tous les génériques, pour lesquels l'anglais accuse une certaine affection, le mot « *plan* » n'a besoin d'être rendu en français que lorsqu'il sert à particulariser; devant, par exemple, « *Private plans must be co-ordinated with the governmental ones* », on aurait raison de dire, « Les régimes particuliers doivent être coordonnés avec ceux de l'État ». Si donc « *plan* » doit quelquefois se traduire — encore que rarement — si donc tout le monde sait qu'il ne faut pas le rendre par *plan*, il ne s'ensuit pas que tout ce qui n'est pas *plan* puisse être bon en français. L'erreur vient de ce que l'anglais confond, sans s'en inquiéter, préparatifs et résultats, production et produit. Ce que la pochette en question contient, ce n'est pas plus un programme qu'un plan; c'est une formule,¹ une police et,

¹ J'écarte régime parce que l'assurance en question en comporte plusieurs.

² Ce titre est français, mais dans un autre sens que celui qui a été répandu au Canada à l'époque où l'on refusait d'employer « *directeur* » parce qu'on le croyait synonyme de « *director* ». Le gérant gère, c'est-à-dire qu'il est son propre patron même s'il est comptable à ceux qui lui ont confié la gestion de leurs affaires. Une succursale est non pas un bureau régional ou une agence, mais une entreprise jouissant d'une certaine autonomie, tout en dépendant d'une autre.

en somme, une assurance tout court. Certes, celle-ci a pu suivre, à ses débuts, un plan ou un programme qui ont servi à l'établir; mais dès qu'elle a pris forme, elle est devenue elle-même, ne pouvant plus, de ce seul fait, répondre qu'à son propre nom.

Alors que. Parmi les nombreuses lacunes de notre enseignement du français, une des plus flagrantes est certes l'absence de toute instruction sur l'usage des dictionnaires et encore plus sur l'art de déceler leurs insuffisances. Aucun n'étant capable de rendre justice à toutes les nuances d'une langue aussi riche que la nôtre, rien n'est plus triste que de constater avec quelle aveugle confiance on se contente au Canada des seules définitions du Petit Larousse, qui est pourtant loin de satisfaire tous les besoins de rattrapage qui sont les nôtres. Non pas que cet ouvrage soit mauvais, loin de là; mais c'est précisément parce qu'il est incomplet qu'on l'appelle le Petit Larousse. De plus, ses carences sont beaucoup moins graves en France, où l'usage sert de guide infiniment plus sûr que celui qui a cours chez nous. Ainsi, aucun Français ne songerait, de nos jours, à utiliser « tantôt » dans le sens de « tout à l'heure » — acception disparue de l'usage il y a bien trente ans — ni « alors que » dans le sens de « lorsque »; si ces deux formes archaïques sont encore si vivaces au Québec, c'est un peu parce que le Petit Larousse semble les autoriser¹, et surtout parce que les enseignants négligent d'alerter les élèves aux traquenards des dictionnaires. Voilà pourquoi, devant l'emploi généralisé de tournures semblables à: « . . . résultant d'un vol alors qu'un messenger les avait chez lui », je crois utile d'indiquer non seulement pourquoi cet *alors que* est fautif en pareil cas, mais aussi comment on doit procéder pour éviter de telles bévues. Le Petit Larousse — édition de 1959 — donne pour *alors que* les deux significations suivantes: (locution conjonctive) Quand bien même: *alors que vous seriez malade* // Tandis que: *alors que vous étiez malade*. C'est cette dernière qui est à l'origine de nos ennuis. Non pas qu'elle soit inexacte; elle ne va pas assez loin. Prenons d'abord l'exemple: formé d'une proposition subordonnée, il aurait dû citer aussi la principale, qui aurait pu être comme suit: « Je vous croyais en bonne santé » et aurait ainsi servi à bien illustrer l'opposition à laquelle cette locution est réservée. Ensuite, il y a cette allusion à « tandis que », qui néglige

¹ Tous les dictionnaires donnent des définitions qui, si archaïques qu'elles soient parfois, demeurent utiles à la compréhension de textes anciens; le malheur c'est que tous ne prennent pas la peine de les signaler comme telles.

de spécifier à quelle signification de « tandis que » le lecteur doit s'arrêter. Car, en effet, le même dictionnaire donne pour cette dernière les explications suivantes: Marque: 1° la simultanéité de deux actions (pendant que): *travaillons tandis que nous sommes jeunes*; 2° la substitution d'une action à une autre (au lieu que): *vous reculez, tandis qu'il faudrait avancer*. Si donc le lecteur, étant passé de « alors que » à « tandis que », n'est guère plus avancé, il devrait trouver dans cette incertitude même toutes les raisons voulues pour chercher plus loin, car réponse il doit y avoir quelque part. Et c'est ainsi qu'en passant au Dictionnaire du français contemporain — également de Larousse — il trouverait au tableau de la page 689, le renseignement requis, dans les termes suivants: **Alors que**; marque un rapport d'opposition: *Alors qu'il pleut à torrent, tu restes là, planté, à attendre*. J'ajoute que si, pour les besoins de la cause, le Dictionnaire du français contemporain s'est montré plus utile, il n'est pas pour si peu plus complet que son petit frère; il comporte en effet beaucoup moins de mots que ce dernier, mais il apporte à l'égard de chacun — ou plutôt, puisque c'est ainsi que l'éditeur a eu l'heureuse idée de les présenter, de chaque famille de mots — des précisions que l'autre ne peut fournir, faute d'espace. Ce qui m'amène encore une fois à parler du plus fidèle¹ compagnon des fervents de la langue, le petit Robert; ce dernier contient non seulement tous les mots de la langue courante, mais il donne en plus d'indispensables indications sur l'usage, sur les niveaux de langue, enfin sur tout ce qui est d'ordre normatif. Avec lui, on est rarement dans le doute: voici sa manière de régler ce problème d'« alors que »: * 1° Temporel. (Vieilli)². Lorsque. « *Belle Philis, on désespère Alors qu'on espère toujours* » (Molière). * 2° (Adversatif; XVIIe) À un moment où au contraire . . . , tandis que, au lieu que. « *Cependant on vous voit une morne tristesse Alors que dans vos yeux doit briller l'allégresse* » (Molière). *Il fait bon chez vous, alors que chez moi on gèle. On fait les jupes courtes, alors qu'on les faisait longues l'an dernier*.

Caution-loyauté, caution-garantie, assurance-malhonneteté et . . . chinoiseries-baragouinage. Un assureur canadien se sert, pour communiquer avec les courtiers de langue française, de la traduction, généralement acceptable, d'un bulletin mensuel évidemment conçu en anglais,

¹ Hormis, évidemment, le Grand Robert, le Grand Larousse et aussi le Larousse en trois volumes (édition de 1966) dont la typographie et les illustrations, tout autant que les définitions et les notes encyclopédiques, en font une vraie merveille.

² Ce sont précisément ces indications qui rendent cet ouvrage si précieux.

puisqu'on n'a même pas cru nécessaire d'en traduire le titre. Consacrée à l'assurance-caution, la dernière livraison est un véritable désastre; encore une fois, on peut y trouver la plus convaincante illustration des dangers de la traduction en matière technique et se rendre compte à quel point il est téméraire de traduire dans une discipline qu'on ne connaît pas à fond. Et c'est ainsi que dans le texte en question, l'assurance détournements (ellipse légitime d'assurance contre les détournements) devient par le plus capricieux des hasards tantôt *assurance-caution*¹ tantôt *caution-loyauté* et tantôt encore *assurance-malhonneteté*. Et à l'intérieur de ces étranges couvertures, on trouve des formules aussi insolites que la *Caution des personnes nommées* (pour la formule nominative) et la Caution de (sic) postes (pour la formule visant les fonctions).

111

Défalcation

Sous l'influence de l'Anglais, ce mot a pris chez nous un sens péjoratif qui lui est pourtant étranger. Essentiellement synonyme de « déduction » ou « soustraction », il n'a rien de criminel. Quant au fameux *défalcataire*, il n'existe tout simplement pas, même si l'anglais a mis au monde *defalcator*. En français, on parle tout simplement du suspect, de l'employé malhonnête ou de l'auteur du détournement.

Bénéfices de la loi des accidents du travail

On trouve cette rubrique dans certains avenants qu'on appelle de « compensation volontaire ». Encore là, il s'agit d'un emploi fautif du mot « bénéfice » qui, bien à tort, a pris préséance sur le mot juste qui, en l'occurrence, est *prestation*. Je me demande si la popularité de ce calque de *benefit* ne tient pas un peu à une conception qui apparente « bénéfice » à « bienfait ». S'il est vrai que la garantie en question est un bienfait de l'employeur qui en paie la prime, sa réalisation se produit quand même sous la forme de prestations.

Seven-Up, le seul incola, ou: L'effronterie de l'infrançais publicitaire. Qui d'entre nous n'a pas entendu à la radio² cette abracadabrante rengaine qui cherche à transposer en français et au mépris des règles

¹ A remarquer que cette désignation serait juste, s'il s'agissait de « guarantee insurance ».

² Et même, suprême affront, au cours de l'excellente émission de M. Gérard Dagenais, « Parlons-nous français ? » (Le dimanche matin à 11 h. 30, à CKAC).

les plus élémentaires de cette langue l'insipide notion selon laquelle un produit ne contenant pas de cola devient de ce seul fait un *incola*. Sachons faire comprendre à ses souteneurs qu'il n'y a rien de tel pour nous rendre bougrement *inacheteurs*.

Affiché à l'aérogare de Dorval (entre autres horreurs): *Vers salle des départs. Entendu* (entre autres horreurs) **au même endroit**: « Monsieur X est demandé de se présenter au guichet d'Air Canada » O bilinguisme, que de crimes sont commis en ton nom !

112 **\$400 000 de récompense à la grossièreté.** Incroyable. Stupéfiant. Et surtout, décourageant. Les autorités de la deuxième ville française du monde viennent d'octroyer — sans doute pour leur permettre de rédiger une nouvelle grammaire française ainsi qu'un nouveau guide du savoir-vivre — la somme de \$400 000 aux auteurs de l'impardonnablement vulgaire et affreusement fautif « *As-tu envoyé ton deux ?* »

Québec sait faire... *bêtise par-dessus bêtise*. Qu'un ministère utilise l'argent des contribuables pour massacrer leur langue en refusant d'employer l'article et en plaçant le verbe faire dans une locution où la seule signification que lui reconnaît le dictionnaire se rapporte à une fonction du corps humain dont on ne parle guère en bonne compagnie, il y a déjà là matière à protester. Mais lorsque le même ministère choisit comme digne véhicule de communication publique le *joual* d'Yvon DESCHAMPS et lui donne du même coup valeur de langue officielle, je considère insupportable que le gouvernement dont il fait partie ait l'audace de nous arracher des impôts supposément destinés à instruire nos enfants. Yvon DESCHAMPS est un grand artiste, capable, sur la scène d'un théâtre, de nous faire mesurer la honte de notre ignorance et de notre soumission. Je ne lui reproche pas d'avoir manqué d'héroïsme en acceptant le mandat en question car l'enjeu pécuniaire devait être gros. Mais devant pareille sanction — non pas de l'artiste mais du langage de basse-cour — je me demande à quoi pensent nos ministres qui engagent comme publicitaires des gens aussi notoirement insoucians que ceux qui mènent cette ignominieuse campagne.

L'audace de la copie. Je crois que c'est Sacha Guitry qui a dit que l'imitation est la plus sincère des flatteries. Ce qui m'amène à remercier l'auteur (?) du texte ci-dessous, paru dans le bulletin de juin dernier d'un assureur-vie de l'Ontario. À ceux de mes lecteurs qui lui trouveront un air de ressemblance avec mon article d'avril intitulé « Ils ne compren-

dront pas ce mot-là », je ne puis que suggérer d'y voir, avec moi, l'étonnante manifestation d'un phénomène auquel le dictionnaire — et quelquefois la charité — donne le nom de coïncidence.¹

LA PEUR DU MOT JUSTE

Parmi les nombreux obstacles qui entravent la marche d'un service comme le nôtre, la peur du mot juste vient en tête de liste.

Sous prétexte que les gens ne comprendront pas le mot juste, nécessaire à la compréhension de la réalité qu'il a pour objet de définir ou d'énoncer, on suggère de l'écartier en faveur d'un autre, plus à la portée des braves gens. En consentant à ce jeu, le traducteur n'entraîne que la confusion et se fait complice de ceux qui veulent que l'à-peu-près suffise au Canadien-français.

113

Dans les textes présentés aux traducteurs, il y a des mots inconnus en dépit de leur connaissance intime de l'anglais. C'est que les auteurs anglophones exploitent volontiers la richesse du vocabulaire anglais, sans jamais s'inquiéter de ne pas être compris. Si le lecteur ne peut saisir le sens des mots par le contexte, il n'a qu'à consulter le dictionnaire, tout comme l'auteur l'a souvent fait pour trouver le mot exact. Le but de l'auteur anglais n'est pas de se servir de mots rares, mais de s'exprimer exactement, parce que ceux à qui il s'adresse n'auront aucune autre possibilité de comprendre exactement ce qu'il veut dire. Mais dès qu'il faut communiquer avec les nôtres par le truchement de la traduction, nos gens d'affaires sont saisis d'une peur épouvantable. Le même mot pour lequel l'anglophone s'est donné tant de mal ne paraîtrait, selon eux, se rendre que par un mot d'usage courant chez nos braves gens.

Quand le traducteur s'écarte du jargon en traduisant « Sales Manager » par directeur commercial, « benefit » par garantie, voilà nos gens d'affaires désemparés. L'un d'eux, encore agrippé au mythe de notre infériorité, dénoncera le mot juste auprès de l'auteur anglais. Celui-ci passera la lettre à sa dactylo; si elle partage l'avis du dénonciateur, il posera la question au balayeur de planchers. Fort intrigué de l'insondable mystère du mot juste, il en saisira quelque French teacher de son entourage, pour qui le mot juste n'est bien souvent que chinoiserie. Triomphant, il fera observer au traducteur que c'est du Parisian French, c'est-à-dire un mot inacceptable à ses yeux.

Une telle attitude de la part d'un anglophone peut à la rigueur s'excuser. Mais pour nous, elle ne constitue que l'aveugle acceptation d'une insulte, si souvent répétée que nous négligeons de la remettre en question avec d'autant plus de répugnance que des nôtres font la partie belle aux anglophones en leur inspirant leur propre peur du mot juste.

Quand finira-t-on par comprendre que si le mot juste est inconnu, ce qui est rarement le cas, c'est la meilleure raison du monde de la faire passer dans l'usage.

Agir autrement, c'est prétendre que le Canadien-français est incapable de maîtriser sa langue au même titre que l'anglophone maîtrise la sienne, notamment en assimilant quotidiennement les mots nouveaux qu'impose le progrès.

¹ L'intention peut se défendre mais si l'on a trouvé mon texte utile pourquoi l'a-t-on reproduit déformé et sans mention de son origine ?

J'ai le plaisir d'annoncer que je tiens à la disposition de nos lecteurs quelques exemplaires du Dictionnaire de l'assurance et de la réassurance, de M. Roger Barthe. Le prix est de \$5. Les chèques doivent être établis à l'ordre d'ASSURANCES.

L'assurance de responsabilité civile: produits et travaux ¹

par

JEAN DALPÉ

114

L'assurance de responsabilité civile globale² garantit l'ensemble des risques de responsabilité civile auxquels une entreprise est exposée, du fait de ses préposés, des biens et locaux qu'elle possède, occupe ou utilise et de ses initiatives en général. Un commerçant qui écoule ses marchandises, un fabricant qui vend ses produits directement au client ou indirectement par le truchement d'un grossiste ou d'un détaillant, une firme qui installe ses appareils de chauffage ou qui les alimente de mazout, un entrepreneur, qui construit un immeuble, gardent la responsabilité de leur produit une fois qu'il a été livré ou installé, ou que les travaux de construction sont terminés. La jurisprudence est catégorique, quand il est possible d'établir un lien de cause à effet entre le préjudice causé aux tiers et le produit. C'est le cas également de l'installation défectueuse de l'appareil de chauffage, du mazout qui se répand et cause des dégâts, de l'éclat de verre laissé dans une bouteille et qui blesse l'utilisateur, de la conduite d'eau qui se fendille ou éclate sous l'effort de la pression intérieure, d'une protection insuffisante contre le gel ou sous le poids de la terre qui l'écrase. Il y a aussi la responsabilité quinquennale de l'entrepreneur, de l'architecte ou de l'ingénieur, qui pèse de tout son poids sur les trois intéressés après un

¹ Dite, en anglais, *products liability insurance*. En France, on la connaît sous le nom d'assurance de responsabilité civile après travaux ou après livraison. On lira à ce sujet un article très intéressant de Monsieur V. Crisafulli, paru dans l'*Argus* du 17 septembre 1967.

² C'est-à-dire celle qui est dite « compréhensive »: ce qui est donner à un mot anglais un sens qu'il n'a pas en français. Un être est compréhensif s'il est indulgent, tolérant, ouvert accueillant. Si l'on veut qu'un texte comprenne tous les risques auxquels l'assuré est exposé, il faut dire global, croyons-nous. Quoiqu'en philosophie, on puisse parler d'un texte compréhensif. Mais, c'est un peu comme vouloir traduire « casualty » par *casualité*, sous le prétexte que les deux mots ont un aspect commun.

accident survenu une fois l'immeuble terminé et livré.³ La police de responsabilité globale vient à la rescousse du commerçant, du fabricant et de l'entrepreneur, dans presque tous les cas. Pour qu'on en juge, voici un aperçu de la garantie qui leur est offerte s'ils en paient la prime. L'assureur se porte alors garant des dommages:

a) corporels, causés aux tiers du fait du produit et de son usage, dommages dus à un événement quelconque: chute (d'un objet), éclatement (d'une chaudière), fendillement (d'une tuyauterie), écroulement d'un immeuble postérieurement à sa construction.⁴

115

b) matériels, ayant une origine accidentelle.

Les exemples précédents s'appliquent également à ce deuxième groupe. La seule différence, c'est le caractère fortuit que doit avoir le dégât matériel aux tiers pour être garanti; tandis que, dans le cas de blessures ou de mort, la cause première est l'événement de quelque nature qu'il soit.

Il y a entre les deux une importante distinction à laquelle l'assureur ne renonce que dans des cas tout à fait exceptionnels.

S'il garantit les effets du sinistre, l'assureur n'accepte pas d'assurer le producteur ou le marchand contre les dégâts subis par la chose elle-même: la chaudière qui éclate à cause d'une insuffisante résistance à la pression interne⁵ ou du mauvais fonctionnement du brûleur de mazout,⁶ les freins qui manquent après une installation ou une réparation fautive,⁷

³ Chose curieuse si, en Amérique, on est prêt à assurer l'ingénieur et l'architecte contre la responsabilité naissant d'une faute professionnelle, on ne va pas jusqu'à protéger l'entrepreneur contre son erreur au cours de l'exécution des travaux.

⁴ Dans ce cas, seuls sont garantis les dommages causés aux tiers.

⁵ Risque qu'ils est possible de faire garantir par une police d'assurance contre l'explosion des chaudières.

⁶ Les dégâts sont alors assurés par l'avenant complémentaire ajouté au contrat d'assurance contre l'incendie. Ce qui n'empêche pas l'assureur de pouvoir revenir contre l'installateur s'il le désire.

l'immeuble qui, une fois terminé, s'écroule à cause d'une négligence, d'une portée trop longue, d'un ouragan ou encore du gel que l'on n'a pas empêché en chauffant l'immeuble durant la construction.⁸

En somme, ce qui est garanti par l'assurance, c'est uniquement le dommage causé aux tiers — usager, passant, propriétaire d'un bien voisin — par la chose elle-même.

116 Ainsi, dans un jugement récent⁹, le tribunal a conclu:

a) que l'assureur ne garantissait pas l'entrepreneur dans le cas des frais entraînés par le remplacement d'une canalisation d'eau défectueuse. Cette canalisation ayant une résistance insuffisante, l'entrepreneur a dû en mettre une autre à sa place. Pour cela, il a fait faire des travaux accessoires coûteux: creusage, remplacement de la canalisation, etc.

b) que seuls les dommages causés par l'eau s'en échappant aurait pu donner lieu à une indemnité correspondant aux préjudices subis par des tiers.

Pour qu'on comprenne mieux le sens de la garantie, voici quelques extraits de la police d'assurance contre la responsabilité civile globale que l'on emploie dans la province de Québec:

« 1. L'assureur convient, en vertu de la *Couverture A* — Responsabilité pour blessures corporelles:

De payer pour le compte de l'assuré toutes les sommes que, du fait de la responsabilité qui lui incombe de par la loi

⁷ Dans ce cas, il y a une assurance spéciale qui garantit le garagiste contre sa responsabilité envers les tiers, responsabilité découlant de la mauvaise réparation ou installation.

⁸ Dans certaines circonstances, ce risque peut être garanti à l'aide d'une police dite « tous risques des entrepreneurs ».

⁹ *Erie Concrete Products Ltd. v. Canadian General Insurance Co.*, Supreme Court of Ontario (March 25th, 1969). La règle de la responsabilité du fabricant a été reconnue, par contre, dans d'autres jugements au Canada. Ainsi, dans *Smith et al. v. Pepsi-Cola Company* (14.12.67, S.C. Fraser J.).

ou qu'il assume en vertu de tout contrat répondant à la définition donnée dans les présentes, ce dernier est tenu de verser à titre de dommages-intérêts, y compris les dommages-intérêts pour soins et privation de services, en raison des blessures corporelles, maladie et affection (y compris la mort susceptible d'en résulter en n'importe quel temps) subies par une ou plusieurs personnes pendant la période de la police.

Couverture B — Responsabilité pour dommages matériels:

117

De payer pour le compte de l'assuré toutes les sommes que, du fait de la responsabilité qui lui incombe de par la loi ou qu'il assume en vertu de tout contrat répondant à la définition donnée dans les présentes, ce dernier est tenu de verser à titre de dommages-intérêts en raison de l'endommagement ou de la destruction de biens, y compris la privation de jouissance, causé *par un accident* survenant pendant la période de la police.

« 2. Définition du *risque des produits* — L'expression « risque des produits », employée dans la présente annexe, signifie:

a) la manutention ou l'utilisation de marchandises ou de produits fabriqués, vendus, manutentionnés ou distribués par l'assuré, ou l'existence dans ceux-ci de certaines conditions, après que l'assuré s'en est dessaisi au profit de tiers et qu'ils se trouvent en dehors des locaux que l'assuré possède, loue ou contrôle;

b) les travaux de construction, installation ou réparation exécutée par l'assuré pour le compte d'un tiers, après l'achèvement ou l'abandon desdits travaux, à l'exception de la présence d'outils, d'équipement non installé et de matériaux abandonnés ou inutilisés, à condition, toutefois, que l'on ne considère pas ces travaux comme incomplets en raison de leur exécution imparfaite ou défectueuse ou parce que d'autres

travaux peuvent être nécessaires par suite d'une convention relative au service ou à l'entretien. »

Par ailleurs, les conditions générales de la police de responsabilité civile excluent les « dommages aux biens transmis ou vendus par l'assuré, si la cause des dommages est un défaut de ces biens ». C'est ce que nous notions précédemment.

118 Tout cela n'est pas bien clair, mais correspond dans l'ensemble à l'assurance de responsabilité civile « produits », comme on la conçoit au Canada. L'influence de la pratique américaine est très nette. Quoi qu'on en pense, il faut la prendre dans sa conception et sa rédaction actuelles si on ne veut pas en simplifier les termes.

Quant à la prime, elle varie suivant :

a) la chose ou l'initiative qui fait l'objet de la garantie. Elle s'exprime généralement en cents par \$100 ou \$1,000 de ventes, du chiffre de la construction ou des honoraires d'installation.

b) que la prime est

i - provisionnelle, en attendant que les ventes, les honoraires ou le chiffre total de la construction soient reconnus;

ii - ou fixe, selon que l'assuré le demande ou que l'assureur y consente. Dans ce cas, le premier se base sur un chiffre moyen quand les fluctuations sont relativement peu importantes d'une année à l'autre, ou quand il désire accorder un traitement de faveur à l'assuré.

De plus en plus, cette assurance se répand, tant elle protège contre un risque lourd à porter. Pendant longtemps, le public a été bon enfant ou indifférent. Il a accepté certains dommages comme une chose inévitable. Aux États-Unis,

comme au Canada, les choses ont bien changé. De plus en plus, l'usager profite de la moindre négligence, du moindre vice de fabrication, de la moindre erreur, pour demander l'indemnité à laquelle il juge qu'il a droit. Si, au Canada, les poursuites sont moins nombreuses et moins coûteuses, c'est que les tribunaux sont plus modérés et que l'Ordre des avocats n'admet pas qu'un de ses membres partage avec le réclamant le montant du jugement rendu par le tribunal. Le risque existe cependant et l'assurance vient à point en corriger les effets.⁹

119

⁹ Aux Etats-Unis, les poursuites sont nombreuses et coûteuses. On estime que leur nombre a passé de 50.000 en 1963 à 100.000 en 1968. L'excellent bulletin technique de la *Travelers, Protection*, en mentionne quelques-unes. Les sommes varient de \$43.000 à \$930.000. Il y a là des montants importants. Même si, au Canada, on ne poursuit pas à propos de tout et de rien, la tendance est très nette et elle va en s'accroissant.

On trouve également dans *Principium*, le bulletin des producteurs de Belgique, une étude fort bien faite, où l'auteur indique la tendance à poursuivre qui se manifeste un peu partout dans le monde. L'auteur de l'article, M. J. Garnier cite de nombreux cas de responsabilité civile (produits). Nous y référons le lecteur curieux de ce qui se passe à l'étranger. M. Garnier distingue entre le risque d'exploitation et celui qui commence avec la livraison du produit ou de l'immeuble. La pratique qu'il expose rejoint la nôtre en cela. (*Principium*, avril 1969, p. 131)

Simple guides to understanding medical terminology, by Lawrence A.G. Johnson, dans *Insurance Counsel Journal*. July 1969. International Association of Insurance Counsels. Milwaukee, Wisconsin.

L'avocat, face au vocabulaire médical: ce labyrinthe. Le médecin emploie un jargon pour expliquer ce dont souffre son patient, victime d'un accident ou d'une maladie. M. Johnson part de suffixes et de préfixes destinés à donner la clef des termes innombrables et obscurs pour celui qui ne va pas à la source latine: préfixes avec extra, para, peri, post, retro, sub, super et supra. Ou suffixes avec osis, otis, oma, autant d'indicatifs de conditions anormales allant de l'absence au mauvais état de l'organe, de la condition morbide à l'irritation. M. Johnson ouvre ainsi des fenêtres sur les termes médicaux à l'usage du non initié, un peu perdu dans ce fatras, qui peut devenir intelligible si on y apporte une explication préalable. J.H.

Faits d'actualité

par

J. H.

I — Le taux d'intérêt sur les jugements

120

Sous le titre de « loi modifiant l'article 1056 (c) du Code Civil », on a présenté à l'Assemblée Nationale récemment un projet de loi qui a une importance assez grande, au point de vue du règlement des sinistres. Jusqu'ici, le taux d'intérêt était de 5 pour cent. Avec la modification apportée à l'article 1056 (c) du Code Civil, il devra correspondre à celui qui est fixé par la loi de l'habitation familiale. Dans le cas présent, ce taux est de $8\frac{7}{8}$ pour cent. Comme l'intérêt court à partir de la date de l'institution de la poursuite, il y a là un élément très important. Il est étonnant de voir que les assureurs, comme les divers Barreaux de la province ne semblent pas avoir protesté officiellement. Et cependant, le règlement des sinistres-automobile va être augmenté de façon assez sensible puisque, à certains moments, il faut attendre trois, quatre et même cinq ans avant que le jugement définitif soit rendu. En cinq ans, à intérêts composés, le montant du jugement sera ainsi accru considérablement.

La modification à l'article 1056 du Code Civil se lit ainsi:

1056 (c) « Le montant accordé par jugement pour dommages résultant d'un délit ou d'un quasi-délit porte intérêt depuis la date de l'institution de la demande en justice, au taux fixé par règlement du lieutenant-gouverneur en conseil adopté en vertu de l'article 2(b) de la loi de l'habitation familiale (statut refondu, 1964, chapitre 110) ».

Or, encore une fois, ce dernier taux est actuellement de $8\frac{7}{8}$ pour cent. C'est, nous semble-t-il, une question qui intéresse aussi bien les assureurs que les réassureurs, tant leur fortune est liée au coût de règlement des sinistres.

II — Assurance-produits: vice de fabrication

L'assurance-produits découle de l'assurance de responsabilité civile ordinaire d'un entrepreneur, du fabricant ou du commerçant. En résumé, elle permet à ces derniers d'être protégés contre les dommages causés aux tiers une fois les travaux terminés ou le produit livré à un tiers ou utilisé par lui. C'est, par exemple, le cas d'un immeuble qui s'écroule, d'une canalisation qui crève sous la poussée d'une force interne, d'une bouteille qui éclate, d'un sac qui donne un mauvais goût aux produits alimentaires qu'il contient: toutes choses qui se produisent à l'usage, c'est-à-dire à un moment où le fabricant, le commerçant ou le grossiste n'a plus le contrôle de l'objet ou de la chose parce que ceux-ci ont été livrés à l'usager.

121

Un jugement récent¹ vient confirmer l'interprétation que le tribunal et la pratique ont tendance à donner à l'assurance-produits depuis de nombreuses années. En l'espèce, il s'agit d'une canalisation d'égout qui crève et force l'entrepreneur à faire des travaux d'excavation assez coûteux par la suite pour remplacer la canalisation où une faille s'est produite par suite d'un vice de fabrication. Le jugement est précis. Il illustre bien la portée de la convention d'assurance (produits) et son application. Voici, en somme, ce que la pratique reconnaît, moyennant une surprime variable suivant la nature des objets ou des choses faisant l'objet du contrat:

a) l'assurance de responsabilité garantit, au titre des dommages corporels ou matériels, selon le cas, le préjudice causé accidentellement à un tiers par la chose assurée;

b) elle ne s'applique pas, cependant, aux dégâts subis par la chose elle-même qui a cédé (la canalisation dans le cas présent) non plus que les dépenses encourues pour la

¹Erié Concrete Products Ltd. v. Canadian General Insce Co. Supreme Court of Ontario (March 25th, 1969).

remplacer, c'est-à-dire le coût, les frais de transport, d'exca-
vation et de remise en place.



III — *L'anesthésiste et l'hôpital*

122 Dans notre numéro de janvier 1969, nous avons ana-
lysé l'arrêt de la Cour d'Appel dans la cause de Charles-
Eugène Martel contre l'Hôtel-Dieu de St-Vallier et le docteur
Patrick Vigneault. D'après le juge Roger Brossard, dont
nous avons résumé les notes, dans ce cas particulier, il n'y
avait aucune relation de maître à préposé entre l'hôpital et
l'anesthésiste. Seul un médecin peut diriger un autre médecin
dans l'exercice de ses fonctions, avait affirmé l'excellent
juriste qu'est M. le juge Roger Brossard. Il ne pouvait donc
être question que l'hôpital pût être tenu responsable de la
faute de l'anesthésiste.

L'arrêt majoritaire de la Cour d'Appel vient, une fois
de plus, d'être renversé par une décision unanime de la Cour
Suprême du Canada.¹ Voici un extrait des notes de M. le
juge Pigeon, dont l'opinion est partagée par les juges Fau-
teux, Abbott, Judson et Ritchie:

« 1° - L'anesthésiste était l'employé salarié de l'Hôpital.
En outre de son salaire à titre de résident en anesthésie, il re-
cevait un montant mensuel fixe prélevé sur les honoraires
perçus par l'Hôpital comme frais d'anesthésie chargés aux
patients. Le demandeur n'a eu rien à voir dans le choix de
son anesthésiste. Celui-ci était désigné par le chef du service
d'anesthésie de l'Hôpital. On ne saurait prétendre qu'il ait
passé ensuite sous la direction du chirurgien, car l'anesthésie
était faite quand celui-ci est arrivé à la salle d'opération.

¹ Charles-Eugène Martel v. Hôtel-Dieu St-Vallier et Patrick Vigneault v.
Charles-Eugène Martel. Jugements prononcés le 10 juin 1969.

2° - Le « service d'anesthésie était à ce moment-là un service de l'Hôpital et non une entreprise distincte. »

3° - « L'anesthésiste dans l'occurrence a donné ses soins comme l'y obligeait son contrat d'emploi avec l'Hôpital et comme l'ont fait les autres membres du personnel: radiologistes, techniciens de laboratoire, infirmières, infirmiers, etc. Sa qualité de médecin spécialiste n'y change rien. Il serait contraire aux faits prouvés que de considérer l'Hôpital comme un mandataire ayant requis pour le compte du demandeur les services professionnels de l'anesthésiste. Ce n'est pas ce qui s'est produit. »

123

4° - « Le préjudice subi par le demandeur ayant donc été causé par une faute présumée de l'anesthésiste au cours de l'exécution des fonctions auxquelles il était préposé par l'Hôpital, il faut conclure à la responsabilité quasi-délictuelle de l'institution. »

5° - « D'après une jurisprudence bien établie, il y a solidarité entre tous les responsables d'un même dommage délictuel ou quasi-délictuel. »

6° - « Il convient d'observer qu'il n'est aucunement contraire à la notion de solidarité que de considérer solidaires à l'égard du créancier deux débiteurs dont l'un est envers l'autre responsable du tout. »

Après cette analyse des faits, la Cour Suprême du Canada condamne solidairement l'Hôpital et l'anesthésiste, dont il est le préposé, selon la règle ordinaire de la responsabilité du commettant pour les actes de son préposé.



Une fois de plus, des jugements contradictoires nous laissent pantois. Doit-on mettre de côté la règle posée par le juge Roger Brossard pour adopter celle que suit le juge Pigeon? Faut-il au contraire conclure que si l'anesthésie n'avait pas été un service de l'hôpital, la décision aurait été

124

différente ? Faut-il dire que l'arrêt aurait été tout autre, si le docteur Patrick Vigneault n'avait pas été rémunéré par l'hôpital, même si celui-ci s'était chargé de faire parvenir la note de l'anesthésiste au patient et, à plus forte raison, si l'anesthésiste avait lui-même perçu ses honoraires directement ? Le juge Pigeon ne le dit pas, mais il est possible de le supposer. Ce qui est extrêmement embarrassant, c'est que, partant des mêmes faits, deux magistrats intègres, intelligents et reconnus comme deux juristes de grande classe puissent arriver à des conclusions aussi diamétralement opposées. Même si cela est courant, on peut déplorer que la contradiction soit aussi flagrante. Elle nous place, nous de la pratique, dans une situation difficile puisque, une fois de plus, les relations de l'hôpital et des médecins sont mises en cause sans qu'on les tranche définitivement. Il va falloir à nouveau que nous bâtissions un système de pensée, sans être bien sûr que ses fondements ne sont pas établis sur le sable.

IV — Un centre de recherches en assurance à Bryn Mawr Campus

Bryn Mawr Campus est un centre d'enseignement extrêmement vivant chez nos voisins du Sud. Il a existé d'abord, croyons-nous, grâce à l'American College of Life Underwriters, où l'on tend à améliorer de toutes les manières possibles la profession de l'assureur. Longtemps, celui-ci a été l'équivalent d'un marchand de tapis, qui mettait le pied entre le chambranle et la porte pour empêcher qu'elle ne se ferme. Aussi insistant qu'un vendeur de brosses, il entraînait, sortait, faisait souscrire tout ce qu'il pouvait, touchait la commission, ne revenait pas ou revenait pour faire souscrire d'autres assurances, sans trop se soucier qu'on gardât les anciennes. Les temps ont bien changé : l'agent d'assurance-vie est devenu un conseiller, qui se préoccupe non seulement du pouvoir de gain de son assuré, mais des droits successoraux, de la vie

MUNICH RE AND VICTORY

MUNICH REINSURANCE COMPANY

THE VICTORY INSURANCE COMPANY LIMITED

RÉASSURANCE SUR LA VIE

55 rue Yonge, Toronto 1, Ontario

Tél.: 366-9587



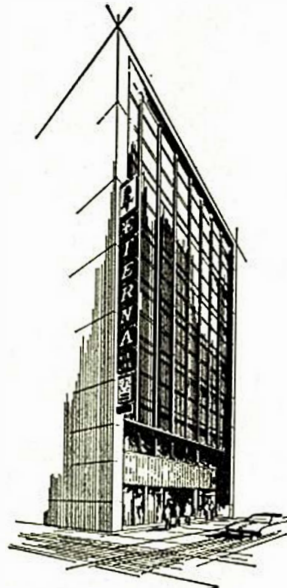
ÆTERNA-VIE

COMPAGNIE D'ASSURANCE*

Siège social : 1184 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal 110.

Succursales: Montréal (2), Québec,
Trois-Rivières, Sherbrooke, St-Hyacinthe,
Granby, St-Jean, Chicoutimi, St-Georges.

* Membre du "Groupe Prêt et Revenu", dont les
biens sous administration et les avoirs propres
s'élèvent à plus de \$165,000,000.



Hommages de

**PEPIN, BARRETTE, BOILEAU
ET DULUDE**

Avocats

210, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL - Tél. 845-6235

PARIZEAU,

TOWNER

& ASSOCIÉS

conseillers en assurances
et en prévention de sinistres

Michel Parizeau, L.S.C., LL.L.,
André Towner, ing.,
René Callès, A.I.A.C.

410, RUE SAINT-NICOLAS, MONTRÉAL
842-3451

**L'ATTITUDE
GÉNÉREUSE
et PROGRESSIVE**

du Groupe "Guardian-Union"

EST APPRÉCIÉE PAR SES AGENTS ET SES ASSURÉS

**Consultez-nous pour
Assurance Incendie — Risques Divers et Automobile**

•
**Succursale de Montréal
ÉDIFICE GUARDIAN
240, rue St-Jacques, Montréal 1**

R. BLANCHETTE
Gérant

G.L. MARCOUX
Gérant délégué

D.N. LAREAU
Assistant Gérant

STONE & COX

TABLES D'ASSURANCE SUR LA VIE



Comprenant les tarifs, les valeurs de rachat, les dividendes, les historiques de dividendes, les relevés financiers et un résumé des conditions des polices de toutes les compagnies d'assurances sur la vie travaillant au Canada.



COMPILÉ DE SOURCES OFFICIELLES

PRIX : \$6.00

Commandez par l'intermédiaire de votre compagnie ou de
STONE & COX LTD., 55 rue York, Toronto 1, Canada

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

41, rue St-Jacques
Montréal 126
845-3291

AFFILIÉE À LA A.C.A.

- Incendie
- Responsabilité publique
- Responsabilité patronale
- Vol résidentiel
- Vol commercial
- Automobile
- Assurances combinées
- Assurances "Tous risques"
diverses
- Cautionnement

les assureurs ©
dynamiques



SUN LIFE DU CANADA

Siège Social

465 rue St-Jean - Montréal



LA PAIX

Compagnie d'Assurances Générales du Canada

COMPAGNIE CANADIENNE À CHARTE FÉDÉRALE

Garantit à ses Agents
un service dynamique et efficace

Fondé sur
la qualité de son Administration,
la compétence de ses techniciens
et
la solidité de sa situation financière.

Assurez-vous en toute confiance à "LA PAIX"

ACTIF - \$4,600,000

PRÉSIDENT
Maurice Chartré, C.A.

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Charles Albinet

VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF
Jean-Marie Poitras

**UNITED STATES FIDELITY AND GUARANTY
COMPANY**

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FIDÉLITÉ
DU CANADA**

**ACCIDENT
CAUTIONNEMENT
INCENDIE
TRANSPORT
MULTI-RISQUES**

MAURICE A. BEAUDRY

Directeur

507 PLACE D'ARMES

MONTRÉAL, P.Q.

*"Consultez votre agent ou courtier comme vous consultez
votre médecin ou avocat"*

GÉRARD PARIZEAU LIMITÉE

Courtiers d'assurances agréés

**Étude et
administration
de portefeuilles
d'assurances**

•

410, RUE SAINT-NICOLAS

MONTRÉAL

842-3451

Michel PARIZEAU Gérard PARIZEAU

Gérald LABERGE André TOWNER Marcel MASSON

Gérard WHITE Jules DEROME

de ses proches après sa disparition du nombre des vivants. Les conseils qu'il donne sont valables parce qu'on l'a formé.

Cette fois, l'American College se préoccupe de ceux qui, ayant atteint un degré d'excellence dans leur profession, sont en mesure d'aller plus loin, de chercher des solutions, des moyens d'améliorer les choses. On se prépare à construire un centre de recherches qui leur est destiné. En voici l'objet:

« The purpose of the Adult Learning Research Center can be achieved by the accomplishment of two fundamental objectives:

125

1. To seek greater knowledge about the adult learning process through research.

2. To develop a practical output of learning tools and techniques that will be useful to persons who wish to keep their knowledge current in the most efficient manner possible.

Il sera intéressant de voir ce que donnera cette initiative nouvelle. Jusqu'ici, l'American College of Life Underwriters nous a habitués, en effet, à des initiatives fécondes dans son domaine.

Comment le nouvel organisme fonctionnera-t-il ? Il est un peu difficile de le savoir pour le moment. On le décrit ainsi de façon très générale, en s'appuyant sur une opinion du docteur Gregg:

« Adult learning research will utilize the vast reservoir of data accumulated by the College through the years as a base and, through experimentation and deductive analysis, add understanding about this increasingly important area of learning. The output from this research will be visible in a continuing flow of research reports and documents from the Center to be shared widely. Communications with other businesses and professions as well as the educational and governmental worlds, will permit use of other research on

adult learning and will stimulate ever broader interest in the over-all problem in order circles.

126 *The research objectives will call for the personnel and facilities to investigate certain physical, psychological, and sociological factors influencing adult educational programs; investigate differences in the learning process of adults as compared to children and adolescents; evaluate teaching and learning techniques in experimental classes and independent study; and investigate methods and techniques of improving testing and evaluation procedures in adult education. »*

Quant au cadre et aux moyens d'action, voici ce que l'on en dit:

« The Center is expected to include the following major areas and activities: A large color quality television studio for the production of video instructional tapes; a smaller multi-use audio-video studio for instructional tape production; space for editing slides, films, and tapes; a large group area or auditorium for testing curricula and media innovations for group of up to 100 persons; a medium group area or classroom to provide a flexible multi-media experimental environment for groups working with or without a resource leader; individual study carrels with touch-tone access, audio-video capability, computer aided instruction, and outlets for other types of equipment; and space for staff personnel engaged in research, program development, editing, educational measurement, and evaluation. »



Il sera intéressant de suivre le Centre d'études post-scolaires dans son organisation, son évolution et ses résultats. Le College of Life Insurance Underwriters a fait montre jusqu'ici d'initiatives heureuses. Sans trop voir où il va, nous le suivons volontiers dans un domaine nouveau, ouvert au plus grand nombre, en espérant qu'il sortira de ces idées relative-

ment neuves des résultats intéressants dans un domaine où trop souvent l'immobilisme a été la règle.

V — L'ordinateur dans l'enseignement des assurances ?

Que peut-on faire de l'ordinateur dans l'enseignement des assurances ? C'est la question que se pose le professeur William H. Howard dans le numéro de mars 1969 de « The Journal of Risk and Insurance ». M. Howard enseigne les finances publiques et privées ainsi que les assurances à l'Université de Floride. Trois usages sont possibles dit-il en résumé. Comme source de renseignements d'abord — ce qui est l'utilisation la plus immédiate. Dans quelle mesure, par exemple, la compagnie X observe-t-elle les dispositions de la loi relative aux assurances ? Ses réserves sont-elles suffisantes au premier abord, en fonction des standards établis ? Quelles assurances pratiquent-elles ? Dans quelle mesure observe-t-elle les règles ordinaires de la pratique ? Que représentent, ses provisions pour sinistres en cours par rapport au chiffre de ses affaires et sa réserve pour primes non acquises ? Son essor est-il trop, pas assez ou suffisamment rapide ? Tout cela, l'ordinateur peut le fournir si on lui a apporté au préalable les données nécessaires. Tout est question de programmation, la mémoire mécanique étant encore plus fidèle que la mémoire individuelle. Pourvu que le travail préliminaire ait été fait avec exactitude, la machine répétera avec une fidélité parfaite ce qu'on lui aura fourni.

127

Le deuxième usage, c'est l'utilisation de l'ordinateur pour prendre connaissance des problèmes d'assurances déjà résolus et que l'appareil apportera aussi bien dans leurs données que dans les solutions qu'on lui aura déjà indiquées.

Enfin, troisième usage; la solution d'un problème nouveau préparé par l'étudiant. Ainsi, à une simple question comme celle-ci: quelle assurance-vie X doit-il avoir étant donné son âge, ses moyens d'existence, ses charges de famille, ses enga-

gements envers les tiers, son revenu, l'âge de sa femme et celui des enfants, l'ordinateur répondra tout simplement: $X_1 + X_2 + X_3 + X_4 + X_5 + X_6 + X_7 + X_8 - A$.

Voici le sens à donner à chacun de ces signes algébriques. Nous les tirons de l'article de M. Howard pour indiquer la méthode de travail et les données:

- 128 « Where X_1 = Present value of first-year readjustment income needed in addition to social security benefits.
- X_2 = Present value of income after the first year needed in addition to social security benefits.
- X_3 = Present value of income for the widow before age 60.
- X_4 = Present value of income for the widow after age 60 in addition to social security benefits.
- X_5 = Clearance fund needed in addition to social security benefits.
- X_6 = Home insurance.
- X_7 = Emergency fund.
- X_8 = Education fund.
- A = Cash and investments owned by the family including cash values of life insurance on other members of the family.

Data to be given

- h = Your age.
- w = Age of spouse.
- n = Number of children under age 18.
- a = Age of youngest child.
- b = Age of second youngest child.
- c = Age of third youngest child.
- E = Monthly earned income
- G = Present mortgage balance on home.

A = Cash and investments owned by the family, not including the cash value of your life insurance.

I = Amount of life insurance on your life, not including accidental death benefits.

Yes or No Covered by social security. »

C'est de là que part l'ordinateur pour donner la réponse en quelques secondes, après avoir fait les opérations que le professeur note et analyse, avec un souci du détail devant lequel nous nous inclinons.

129



Pour l'instant, peut-être l'élève devrait-il se contenter d'étudier lui-même la situation du bipède, dont il analyse les besoins de sa famille, une fois qu'il aura commencé de manger les pissenlits par la racine. Ce qui ne veut pas dire qu'en attendant il ne faille pas chercher en quoi l'ordinateur peut être utile dans le domaine de l'enseignement. Mais peut-être aussi, tout en étudiant les extraordinaires performances de l'appareil et en habituant l'élève à les connaître et à les utiliser à l'occasion, vaudrait-il mieux s'en tenir à des méthodes qui donneront à son cerveau l'habitude de réfléchir, de calculer, avec ses lenteurs, ses insuffisances et la faculté d'imagination qui, plus tard, lui permettront d'utiliser un instrument de travail merveilleux. Celui-ci ne doit pas remplacer la pensée tant que l'étudiant, étant à l'École, doit songer plus à l'idée et à son contrôle qu'à charger un autre de faire ce qu'il peut faire lui-même, avec plus de profit, même s'il exécute le travail avec infiniment plus de lenteur. Un pianiste doit d'abord connaître son métier avant de faire exécuter mécaniquement par un robot ce qu'il cherche lui-même à rendre. Qu'il le fasse moins bien, moins vite, moins exactement même, cela a une importance secondaire. S'il veut réussir, il faut qu'il apprenne à faire mal au début un travail

de création ou d'exécution, puis de mieux en mieux ou de moins en moins mal. Incompréhension, incapacité de s'adapter, est-ce cela que représentent les objections qui nous viennent à l'esprit ? Nous ne le pensons pas. Disons qu'il s'agit d'une simple fidélité à des règles d'enseignement ou d'exécution, auxquelles une longue vie a donné du poids. Il n'est pas encore démontré que tout progrès mécanique soit un progrès de l'homme, tant que celui-ci n'a pas appris à le maîtriser : l'usage d'instruments nouveaux n'apportant qu'un complément d'appui. En eux, il doit voir tout au plus un moyen de faire vite et bien ce qu'on aura dicté au robot et ce qu'on aura imaginé pour lui. Nous ne pensons pas que c'est en posant la question : « quel montant d'assurance X doit-il souscrire ? » que l'étudiant saura si la méthode de travail est bonne. Qu'il l'imagine, qu'il vérifie l'application de ses idées, ce ne peut être qu'excellent. Autrement, il n'est lui-même qu'un robot qui pose à un autre, plus avancé techniquement que lui, une question à laquelle il ne saurait répondre lui-même. C'est cet aspect de la formation individuelle qui frappe celui qui se penche sur l'ordinateur : merveilleux instrument d'information et de calcul, mais, à notre avis, éducateur nul, à moins qu'on ne le guide.

VI — La Canadian Underwriters Association et ses problèmes

Devant une part décroissante des affaires d'assurance au Canada, la Canadian Underwriters Association menace périodiquement de licencier ses services. Récemment, le *Financial Post* a signalé l'importance de sa fonction. C'est elle qui coordonne l'effort de rationalisation, la méthode de tarification et d'inspection de l'ensemble de l'industrie des assurances au Canada. Sans elle, il faut bien le reconnaître, on retomberait dans le chaos qui existait au moment de sa fondation vers 1883.

Il est compréhensible que les intéressés protestent périodiquement, tant est substantielle la part des indépendants, qui utilisent ses données, ses chiffres et ses textes en n'en payant pas le coût. Ne peut-on imaginer qu'ils puissent prendre leur part des frais sans adhérer pleinement aux règles du syndicat ? Assurément, mais ce serait changer complètement la notion de l'adhésion. À l'heure actuelle, bénéficient ouvertement des services du syndicat ceux qui paient leur part de la note, mais qui également s'engagent à observer les règlements. Ne peut-on imaginer une évolution qui supprimerait l'injustice actuelle ? Il n'est pas équitable, en effet, que l'ensemble des assureurs bénéficient directement ou indirectement d'une précieuse aide technique, dont ils n'acceptent pas de payer les frais.

131

The Canadian Indian by Fraser Symington. *The Illustrated History of the great tribes.* Chez MacLean-Hunter. Toronto.

Voilà un assez bel album, consacré aux tribus indiennes du Canada: celles de l'est, moins évoluées, plus batailleuses parce que vivant dans un climat plus dur, comme celles de l'ouest où le souci d'art se retrouve dans des totems tourmentés ou des costumes d'apparat colorés. Le texte s'accompagne de nombreuses illustrations, plus étonnantes les unes que les autres, parce qu'elles sont souvent l'œuvre d'artistes qui, n'ayant pas vu le milieu, ont imaginé les choses les plus farfelues, les plus comiques qui soient.

M. Symington tente de classier les tribus, de les répartir suivant leur civilisation et leur économie. Il est d'autant plus intéressant de prendre connaissance de son ouvrage qu'actuellement sous l'impulsion du gouvernement fédéral, on bouleverse le régime politique de l'Indien au Canada, en le repoussant vers les provinces; ce qui correspond à l'esprit de la Constitution. Dans leur sagesse, les Pères de la Confédération, en 1867, ont confié aux provinces les Indiens et les bateaux transbordeurs, tout en laissant tomber les assurances qui leur semblaient sans intérêt particulier. Depuis, le gouvernement fédéral a pris les tribus sous sa haute protection; mais les Indiens habitent des pays riches en ressources naturelles que les provinces, à l'affût, veulent avoir en propre. C'est, je crois, la force irrésistible qui entraîne en une puissante vague de fond les Indiens et leur habitat.

Pages de journal

par

G.P.

Pendant des années, j'ai livré au lecteur mes travaux sur les assurances; sujet grave qu'on ne peut traiter à la légère. Me pardonnera-t-il de lui apporter maintenant ces pages où les souvenirs viennent un peu tumultueusement, comme ils se présentent ? Je l'espère, car ainsi s'établira entre nous d'autres liens, bien différents, mais non moins valables.

132

À Sainte-Adèle¹ et autres lieux

J'ai reçu de Victoria un journal, qui a consacré un article à mon oncle Henri Dalpé-Parizeau. L'oncle Henri a eu une vie laborieuse et aventureuse. Au début du siècle, il a parcouru le pays d'est en ouest, à certains moments en raquettes, avec des Indiens et des traînes sauvages tirées par des chiens. Le soir, il creusait un trou dans la neige, avant de monter sa tente. Il a vécu dans des régions et sous des climats durs: de la Baie d'Hudson — où il a démontré, pour le compte du gouvernement fédéral, que Fort Churchill devrait être le terminus du chemin de fer de la Baie d'Hudson — au lac Supérieur où il a fait naufrage et à la côte du Pacifique, où il dirigea les travaux topographiques et hydrographiques du gouvernement canadien. Il y a commandé un bateau où il menait la vie chanceuse du marin. Une de ses fonctions était d'établir la carte des fonds: chose qui comporte des risques comme l'avenir devait le démontrer. Pendant la guerre, il put rendre les plus grands services à la marine canadienne.

Avant de recevoir cet article, je connaissais certains détails sur l'oncle Henri. Je savais qu'il était entouré du respect des marins et des officiers de marine — dont il avait formé un grand nombre. On vient de reconnaître son mérite en nommant un bateau du gouvernement « H.M.S. Henri Parizeau ». On ne lui avait pas accordé un poste à Ottawa, avant sa retraite. Au fond, il a peut-être été plus heureux ainsi, dans sa maison de Victoria où il cultivait ses fleurs avec amour. Tout n'a pas toujours été agréable pour lui dans le milieu très britannique de Victoria.

¹ Le calendrier liturgique ne reconnaît pas Sainte Adèle, patronne de ce petit village où chaque *week-end* réunit les mêmes gens, venus y chercher la paix, la vie mondaine ou sportive selon leur âge, leur caractère ou leurs goûts. Larousse en cite deux, cependant. L'une — fille de Daqobert II — a été abbesse, près de Trèves; l'autre épousa Baudouin IV, Comte de Flandre. C'est plus qu'il n'en faut pour nous consoler d'une liturgie dédaigneuse.

Il me le confia un soir qu'il était venu rendre visite à mon père et que je l'avais amené prendre un verre à la maison vers onze heures: le « night cap » qu'il ne refusait pas. Je me souviens comme notre conversation avait été agréable dans ce salon de l'avenue Glencoe où nous étions depuis quelques années.

L'oncle Henri avait été décoré pendant la guerre, comme ma femme, pour les services rendus au Canada et à l' Empire. Nous avons appris qu'il venait de l'être un jour que, dans la basse ville à Québec, nous faisons le plein d'essence. En attendant, dans le journal, ma femme lisait la liste des nouveaux décorés. C'est à ce moment-là qu'elle aperçut le nom de l'oncle Henri et, tout au-dessous, le sien. Que de plaisanteries nous avons faites autour de cette décoration qui tombait du ciel britannique, sans que ma femme s'y attendit. Dans notre famille, nous ne nous sommes jamais pris au sérieux. La moquerie, la taquinerie étaient constantes. L'ironie est l'arme des faibles, avais-je coutume de dire. Et ce faible, c'était moi naturellement.

133



Aujourd'hui, il fait un temps de chien à Québec. C'est tout à fait le coup de nordais: de la neige, de la grêle, de la pluie et un vent à arracher les feuilles de cuivre qui recouvrent la toiture du Château Frontenac. J'y suis arrivé tout à l'heure, après être descendu du rapido qui était à temps malgré la tempête. J'ai heureusement pris le train, au lieu de l'avion demain matin. Déjà ce soir, tout est arrêté à Dorval et à l'Ancienne-Lorette.

En passant devant le cinéma, tout à l'heure, j'ai vu qu'on annonçait « I, a Woman ». J'ai été tenté un moment d'y entrer, mais le temps est si mauvais que je reste au chaud: réflexe du vieil homme que l'érotisme ne peut attirer suffisamment pour lui faire mettre de côté son confort. Petite nature, disait ce Français qui, à New-York, jugeait son voisin, endormi au beau milieu de « Et Dieu créa la femme » qui, à l'époque, nous avait paru si audacieux. Malgré les appâts de Brigitte Bardot, l'autre ronflait. Et moi je n'ai pas le courage de mettre le nez dehors, même pour voir ce film qui a bouleversé la police de Montréal. Défendu à Ville-Marie, il est montré dans la périphérie ou à Québec. Ainsi, l'on revient à cette farce d'il y a plusieurs années. À Québec, on défendait la danse, mais on ne s'y objectait pas à Montréal. Pêché dans une ville et absence de faute dans une autre, c'était lamentable. En ce moment, on va à l'extrême. Tout ce qui paraissait affreux autrefois

ou faute grave, n'est plus que peccadille, chose déplorable, ou même acceptable pour beaucoup: ce qui ne veut pas dire que défendre la danse n'était pas la chose la plus sotte qui fût. Ma femme a raison de dire qu'elle préfère voir sa vie derrière elle que devant.

134

Cela me rappelle une autre farce, mais cynique celle-là qui s'est jouée à Québec vers 1930, je crois. X venait d'écrire un livre qui avait fait scandale dans Landerneau: les notables se sentant visés dans leur vie privée. Sur les entrefaites, un ministre s'intéresse à l'auteur. Il veut le caser quelque part au gouvernement. Tout naturellement, il songe à le diriger vers la bibliothèque de l'Assemblée législative puisque, s'il écrit des livres, il doit s'intéresser à ceux des autres. On n'était pas encore rendu au point de demander au conservateur d'une bibliothèque de connaître son métier. La nouvelle causa un grand émoi dans le clergé local: un libre penseur parmi les livres! C'était un peu comme les mousquetaires au couvent. Qu'à cela ne tienne. À la statistique, il y a M, qui connaît un peu la statistique, s'intéresse peu aux livres, mais agace le premier ministre avec des articles que ce dernier n'aime pas. Il ne peut empêcher M d'écrire parce que celui-ci relève d'un autre département, où on ne demande qu'à l'ennuyer. M statisticien va donc à la bibliothèque qui relève du premier ministre. Il est jugulé. Quant à X, il va aux statistiques. Il n'y entend rien, mais la morale est sauve.

Et c'est ainsi que X écrivit « Les demi-civilisés » et que, trente ans plus tard, un autre auteur écrira « Les écœurants ». Tous deux étaient mûs par un profond dégoût du milieu et des gens en place.



J'ai apporté à la maison récemment les « Mémoires d'un artiste canadien », par Edmond Dyonnet et « Napoléon Bourassa, artiste canadien-français ». Le livre est de sa petite-fille, Anne Bourassa, fille d'Henri.

Il est intéressant de voir comme, petit à petit, paraissent des mémoires ou des études qui permettent de reconstituer une époque. Dyonnet raconte ses souvenirs, en un texte simple, dépouillé de tout métier, mais dans lequel défilent des hommes dont on apprend le caractère, les réactions devant les faits, les éléments ou les autres hommes. C'est ainsi qu'on peut reconstituer une époque à travers les témoignages de ceux qui l'on vécue.

Edmond Dyonnet était un excellent portraitiste. Il a peint le docteur de Lotbinière Harwood et mon père pour la collection des doyens de la faculté de médecine. Les deux toiles s'y trouvent actuellement. Pour la pose, mon père a dû aller fréquemment à l'atelier de l'artiste. Il en était profondément ennuyé, comme le révèle la tête que lui a faite Dyonnet.

Le livre d'Anne Bourassa est intéressant parce qu'il résume une vie, une époque et un milieu, qui ont marqué dans l'évolution de nos gens.

Marié à la fille de Louis-Joseph Papineau, Napoléon Bourassa s'est trouvé à vivre dans une famille très intéressante. Par contre-coup, il s'est trouvé bloqué dans beaucoup de ses initiatives par les ennemis politiques de son beau-père. Il aurait souhaité décorer les nouveaux immeubles de l'Assemblée législative. S'il parvint à faire passer son poulain, Philippe Hébert, pour les sculptures, son nom ne fut pas retenu pour les fresques, à une époque où les « Bleus » étaient au pouvoir et où il n'était pas de bon ton *d'encourager* les autres qui étaient de *l'autre bord*. Heureusement pour lui, il avait hérité de son beau-père et il pouvait vivre convenablement. Il créa dans une certaine mesure l'enseignement du dessin à Montréal. Il fut assez bien accueilli par le clergé qui lui commanda des toiles mal payées, mais qui créaient en lui l'indispensable feu sacré et l'occasion de travailler.

135

Écrits ou non par des contemporains, tous ces livres s'ajoutent aux lettres et aux travaux intimes de ceux qui ont vécu dans le passé. Malheureusement, en détruisant les écrits du défunt, les héritiers empêchent souvent les historiens de mieux comprendre les temps qu'ils veulent décrire. Ce n'est pas par les seuls faits et les événements politiques, diplomatiques ou militaires que l'on peut présenter une époque. C'est aussi par la réaction intime des gens. Or, on ne la comprend que si l'on veut bien ne pas jeter leurs écrits aux quatre vents.



L'année nouvelle a commencé à minuit. J'ai 69 ans. Il fait froid et humide dehors, je me sens sans idée, un peu enrhumé. Bref, l'année ne débute pas trop bien. Heureusement, tout à l'heure, les enfants viendront avec leurs mioches peupler notre solitude. Il y aura aussi notre belle-fille, avec sa torsade noire et son sourire charmant: petit bout de femme, mais qui a tenu tête aux contestataires à l'École des Beaux-Arts. Elle a épaulé ceux qui, finalement, ont voté contre l'occu-

pation et l'autogestion à l'École, ces folies qui se traduisent par des dégâts matériels, un trimestre presque entièrement nul pour les élèves, une diminution de prestige pour les professeurs qui ont perdu la face auprès des élèves, du gouvernement et du public, un directeur qui s'est défilé. Si, encore, on pouvait espérer qu'il en sorte quelque chose sous la forme de modifications heureuses de l'enseignement. Celui-ci ne peut être aux Beaux-Arts ce que sont les méthodes ordinaires. Il y a un élément de création individuelle, d'imagination, qui fait qu'un dessin, une peinture, une gouache traduisent la personnalité de celui qui l'a fait, une fois les règles apprises. Elles ne sont pas multiples. L'essentiel doit venir du sujet lui-même: étudiant à tous les niveaux. Quand l'artiste est formé, il doit se débarrasser des influences qui l'ont dominé. Aussi bien que le romancier, l'écrivain et l'historien, il doit être lui d'abord, plus encore que les autres. S'il ne l'est pas, il sera un sous-Pellan, un sous-Lemieux, un sous-Riopelle, un sous-Picasso, parce que chacun d'eux l'aura influencé. Et c'est pourquoi tant que le métier n'est pas acquis, il faut travailler avec d'autres. Plus tard, il est nécessaire, sans tout rejeter, de chercher et de trouver si l'on veut être autre chose qu'un copiste. C'est cela surtout je crois, que les meilleurs éléments ont voulu faire entendre au cours de l'occupation de l'École. C'est bien, si l'on veut, mais tout cela a été fait dans un bien mauvais esprit, orchestré par d'autres et en s'apant tout, sauf le goût du désordre et de l'inconduite. Plus je fais la révolution, plus je fais l'amour et plus je fais l'amour, plus j'aime la révolution, a-t-on dit ailleurs en substance. Ce qui est troublant, c'est que là comme au Mexique, comme en France, en Angleterre et aux États-Unis, la contestation prend les mêmes aspects, se déroulant suivant le même schéma, comme si tout était orchestré d'un même endroit. Peut-être aussi les journaux, la radio et la télévision par la répétition des mêmes idées et des mêmes images sont-ils le ferment qui fait éclater la pâte.



Dans « Le Devoir », on donnait il y a quelque temps le compte-rendu d'une conférence donnée par M. Fernand Dumont de Québec, aux journées intitulées « Interprétations », à l'Université de Montréal. Professeur à l'Université Laval, M. Dumont est considéré comme l'un des sociologues les plus en vue au Canada français. Il juge que les contestations récentes des étudiants sont une réaction contre l'autorité du père: celle de l'éducateur, du chef, du dirigeant étant dans le même

esprit. « Ce qui est particulièrement difficile aujourd'hui pour les pères, a-t-il noté, c'est de trouver une zone de perméabilité qui se situerait entre l'affectivité et la camaraderie, entre la transmission de la tradition et l'autorité et qui permettrait de nouer des relations nouvelles avec les enfants. » Cela me ramène vingt-cinq ans en arrière quand j'ai accepté d'étudier pour l'École des Parents les relations du père et du fils en affaires. Je le faisais d'abord pour moi, étant sûr que, tôt ou tard, j'aurais à faire face au problème. En écoutant quelques passages, ma femme m'a dit avec son esprit pratique ordinaire: « Tu vas passer par-dessus la tête de tout le monde. » Et moi, superbement, de lui répondre: « Cela m'est égal. Ce que je cherche, c'est avant tout de savoir ce que je pense du sujet. » J'enverrai un exemplaire de mon texte à Fernand Dumont, qui est mon collègue à la Société Royale du Canada. Peut-être l'intéressera-t-il de voir que déjà, il y a un quart de siècle, j'étais préoccupé de ces difficiles relations entre le père et ses fils. Il s'agissait d'un domaine particulier et restreint: celui des affaires, mais j'y retrouvais, je crois, toutes les préoccupations actuelles d'influence morale, de dialogue, de rapprochement, d'esprit de camaraderie. C'était en somme l'application à un cas pratique de données générales qui sont devenues d'actualité.



Je n'ai pas écrit depuis quelque temps. Ce ne sont pas les sujets qui manquent, mais simplement le temps et le goût. Il est curieux de voir comme, à certains moments, l'esprit se refuse à tout effort et, à d'autres, les idées et les mots viennent tumultueusement. À tel point que l'écriture à ce moment-là est heurtée, difficile à comprendre. C'est ce que je constate en relisant les pages de certains jours.

Jeudi soir, ma femme et moi sommes allés voir les Ballets du Vingtième Siècle que dirige Maurice Béjart, au Théâtre de la Monnaie, à Bruxelles. Celui-ci a une troupe vraiment remarquable, comme l'esprit qui y règne. Jeunes, très jeunes, les éléments qui la constituent travaillent dans une ambiance extraordinaire, sans décor, sans costume autre que les collants. Au début, on est un peu dérouté, mais rapidement, on entre dans le jeu et l'on admire sans réserve ou parfois avec un peu d'ennui quand le spectacle s'allonge un peu trop. Ce soir-là, on donnait « des fleurs, des couronnes », puis, « la nuit obscure », puis, enfin, « le sacre du printemps » — version Béjart, très dépouillée, extraordinaire exemple de danse pure, sans sacrifice aucun aux goûts ordinaires du public.

Après le second spectacle, il y eut des « bou ! » assez nombreux, à travers l'enthousiasme un peu excessif d'une assistance qui souvent exagère. Un jeune homme s'est levé dans l'orchestre et a dit à haute voix : « Bande de crétins ! », sans qu'on sache à qui cette amabilité s'adressait. Une fille à l'air un peu hagard s'est mise à protester à pleine voix. Il y avait longtemps que, dans le milieu bourgeois et conventionnel de la Place des Arts, on n'avait pas entendu pareille et aussi libre expression d'opinions contraires et violentes. Règle générale, l'enthousiasme est de mise, comme le smoking et les robes longues des gens invités à une réception après le concert.



J'ai quitté Paris récemment après être allé, un soir, à l'Opéra. On y donnait un ballet de Roland Petit qui s'appelle, je crois, « Notre-Dame de Paris ». On y présente les personnages qu'a créés Victor Hugo, de la très belle et charmante Esméralda au bossu. Décors, costumes (de Yves St-Laurent), musique, chorégraphie, grâce des danseurs, tout cela est digne d'un palais Garnier rénové, où la danse connaît des aspects nouveaux. Heureusement, car ces petits pas de « Don Quichotte », donnés en guise de lever de rideau, étaient conventionnels et sans intérêt.

Comme ce plafond de Chagall est beau ! Et, dans sa fantaisie, comme il ne dépare pas cette salle d'un autre âge, où tout est conventions et lourdes décorations qui ont paru si gracieuses à l'époque de Napoléon III et d'Eugénie de Montijo.

Je suis allé également à la salle Pleyel entendre un concert donné par l'Orchestre de Paris. Celui-ci voulait rappeler le souvenir de Charles Münch, qui avait réuni tous ses membres dans l'intention d'en faire un grand ensemble, digne des prestigieux orchestres d'Amérique. Il a remarquablement réussi. C'est en le présentant aux Américains, que Münch a été frappé d'une trombose qui lui a été fatale. L'orchestre donnait, ce soir-là, entre autres un très beau concerto de Dvorak pour violoncelle et orchestre. À la sortie, j'ai acheté le disque, gravé en Russie, et que l'on vendait au prix de propagande de 10 francs. Il n'y a qu'en pays communiste que l'on puisse oublier le coût de revient. Mais au fond, n'est-ce pas la meilleure manière de faire valoir sa culture que d'en mettre les manifestations à la disposition des masses ? J'ai constaté la même chose l'autre jour à la Librairie Flammarion, où l'on offrait pour 65 cents des textes de Mao. Là également, l'intention de propagande était très nette, car la plaquette était bien présentée.



À la fin de l'année dernière, on a voté en Chambre, au milieu de la plus grande apathie, la loi du divorce, une loi permettant le mariage civil et, enfin, une loi supprimant le Conseil législatif. Ainsi la société québécoise se transforme sans heurts, comme s'il s'agissait de mesures d'importance secondaire. Qu'une assemblée, formée en grande partie de catholiques pratiquants, autorise une procédure de divorce et en accepte l'idée sans protester, cela semble étonnant. Évidemment, le Concile Vatican II a créé un état d'esprit prêt à accepter presque tout. Mais l'étonnant, c'est que dans la province de Québec on se prête à une pareille évolution à peu près sans remous. Cela tient vraiment de l'extraordinaire... car personne ou presque personne n'a protesté. Il semble qu'en ce moment, il suffit d'affirmer, d'oser et chacun s'incline. En écoutant le prêtre, parlant du haut de la chaire dans ma paroisse, récemment, j'avais l'impression que l'opinion catholique se trouve devant une force énorme à laquelle elle ne semble pas pouvoir ou vouloir résister. L'autorité morale cède partout, même dans les Communautés religieuses. Chez les Jésuites, chez les Dominicains, le recrutement a presque cessé. Dans les milieux de l'enseignement, on se réjouit de voir qu'on a pu ramener les élèves à l'école sans avoir recours à la police et au risque de matraquage, mais on n'a rien réglé. L'autre jour, on a annoncé qu'au cours de l'assemblée réunie à l'aréna Paul Sauvé pour voter sur le retour au travail, des grévistes sont entrés dans la salle et ont renversé les urnes. Pourquoi ? Sans doute pour empêcher le vote, mais aussi pour ne pas influencer celui qui devait être pris à Québec, le soir même. Il y a de la pègre là-dessous ou tout au moins des mœurs qui se rapprochent de ses habitudes. Partout, on menace l'autorité. Celle-ci se défend bien mal. Elle recule presque à tout coup. Le syndicat avait annoncé une enquête. Il n'a encore rien fait.



Il faut dire que la situation n'est pas facile. Ainsi, à Sir George Williams University, boulevard Dorchester, des étudiants ont occupé l'immeuble et ont tout saccagé dans deux étages. Et cependant, comme on y est bien installé. Un professeur de ma connaissance m'a dit familièrement il y a quelque temps: « Nous avons demandé la lune au gouvernement, il nous l'a donnée, alors que nous nous serions contents de la moitié ». C'est dans ce décor que les occupants ont brûlé, saccagé tout ce qui leur est tombé sous la main. Ils ont presque entièrement détruit l'installation d'ordinateurs: ces machines extraordi-

naires, délicates, qu'on ne peut traiter à coup de hâche, de marteau ou de barre de fer sans y causer d'irréremédiables dégâts. Mais ce qui est pire, c'est que les étudiants se sont aussi amusés à déchirer, à détruire ou à abîmer la documentation, en la lançant par la fenêtre. Tout cela relèverait plus de l'instinct de destruction que de la volonté arrêtée d'atteindre un but précis, s'il n'y avait des témoignages bien troublants. Les tribunaux et le gouvernement fédéral décideront des sanctions. Il y a en effet deux aspects au problème: les dégâts causés, mais aussi l'origine de beaucoup d'entre ceux qui les ont faits. Quand on reçoit une bourse pour étudier dans une université, on devrait se garder de détruire quoi que ce soit parce qu'on n'aime pas les opinions d'un professeur. Quand on est invité à suivre des cours dans une université étrangère, aux frais de ses hôtes, on devrait avoir la décence de ne prendre part à aucun mouvement subversif. Si on n'est pas satisfait du milieu, qu'on retourne simplement chez soi. Là on pourra y faire tout ce qu'on voudra, sans que nous n'ayons rien à redire.



Ce matin dimanche, j'ai mis sur le phono un disque Trianon que j'aime beaucoup. Ce sont les moines du Scolasticat de Cheigny qui chantent la liturgie pascale. C'est une très belle, très simple version, qui crée une extraordinaire atmosphère de paix qui me plaît. Chose curieuse, ma femme ne partage pas mon goût. Elle a peine à croire que, pour mes obsèques, j'insiste pour qu'on donne du chant grégorien, venu de si loin en arrière et que gardent précieusement les moines dans leur monastère. J'aimerais, je l'avoue, qu'on entende du plain-chant au lieu de ces ritournelles que veut la liturgie nouvelle, en pleine évolution et qui n'est pas encore au point. Pas plus d'ailleurs que les prières qui, traduites, ont perdu leur mystère et leur charme pieux.

Dans ma chambre de vieil homme, je suis entouré de souvenirs du passé. Ce médaillon de mon père fait par Philippe Hébert à une époque où il fréquentait l'atelier que le sculpteur avait à Paris, au moment où il faisait fondre les statues qu'il destinait à l'Assemblée législative à Québec. J'ai hérité aussi de mon père cette statue qu'Hébert a intitulée « Le massacre de Lachine ». Une femme fuit devant l'Iroquois, emportant deux mioches sortis du lit en hâte. De mon père aussi, je tiens cette belle statue du Sacré-Cœur faite par Henri Hébert, fils de l'autre. C'est en plus petit la reproduction de celle qui se trouve devant l'église de Saint-Henri. Le geste des bras ouverts est ample et accueillant.

Pourquoi faut-il qu'Henri soit venu trop tard dans une société qui rejetait le sculpteur et trop tôt pour bénéficier d'une collaboration nouvelle entre l'architecte et l'artiste? La conception de la sculpture est bien différente maintenant. Elle va de celle de Moore, qui tronçonne une femme en trois comme une statue trouvée dans un chantier ancien, à celle d'Archambault non-figurative et symbolique, de Roussil, hanté par le sexe, à Vaillancourt dont les œuvres font protester les vieilles gens et hurler d'enthousiasme les jeunes, pour qui le beau doit d'abord être différent et choquer.

Dans un autre coin de la pièce, il y a le sonnet de Plantin intitulé « Le Secret du Bonheur », rapporté d'Anvers il y a bien longtemps comme, jeune secrétaire de la délégation canadienne, je revenais de La Haye où, à nouveau, les délégations européennes « had agreed to disagree ». Puis, à côté, un petit Calot acheté de Jean Désy à une époque où, se préparant à quitter Montréal pour le ministère des affaires étrangères, il bazarrait tout ce qu'il avait accumulé chez son père, rue Ontario. Il y a aussi un bois de Lebedef tiré d'une édition de Maria Chapdelaine, parue chez Fayard, puis une très belle eau-forte de Clarence Gagnon. Je préfère ses gravures sur cuivre à ses peintures qui, même si elles sont très bien cotées, ne m'ont jamais beaucoup intéressé. Au point que je n'ai pas voulu acheter l'édition de Maria Chapdelaine parue aux Editions Mornay, en 1933; ce en quoi j'ai eu tort. Elle se vendait à l'émission \$125.¹ Elle en vaut maintenant \$400. paraît-il. Faut-il noter ici que les livres canadiens ont pris beaucoup de valeur depuis quelques années? Ainsi, l'autre jour, un libraire m'a demandé froidement \$15.00 pour une mince brochure que Faucher de Saint-Maurice a consacrée à l'Empereur Maximilien, dix ans après être allé s'engager dans ses armées au Mexique. Même si je m'intéresse à Faucher, je ne suis pas prêt à payer ce prix pour une œuvrette que j'ai déjà consultée à la Collection Gagnon.

141

Près de ma table de travail, il y a une petite toile de Louise Gadbois, qui rappelle Les Éboulements, où nous avons passé de si agréables vacances en face de l'Île aux Coudres. C'est de là que Pierre Perrault a tiré tant de ses films avec l'aide de braves gens qui ont le sentiment d'être d'un monde à part. Certaines années, nous retrouvions Louise Gadbois aux Éboulements chez Madame Dumais, qui avait su créer autour

¹ Une autre édition parue chez Delagrave en 1916, vaut actuellement paraît-il \$625.00. A l'émission le prix était de \$1.25. Ce qui explique son coût actuel c'est qu'en 1917 les exemplaires destinés au Canada ont coulé avec le bateau qui les transportait, me dit-on.

d'elle une atmosphère charmante, dans un pays splendide. Il y a aussi une bien curieuse assiette d'étain à côté de cette petite toile évocatrice de moments heureux. Je l'ai rapportée de Paris en 1923, après la tournée du Train-exposition. Je l'ai trouvée rive gauche chez une marchande d'objets d'art. Elle avait été exposée aux arts décoratifs un an plus tôt. Dans ma candeur naïve, j'ai laissé la marchande reproduire l'assiette avant qu'elle me la livrât. Je ne me sentais pas capable de m'y opposer au prix que je l'avais payée.

142

Que dire, enfin, d'un assez beau dessin de Dallaire, qui se trouve là également ? Celui-ci est revenu à Hull après avoir passé quelques années à Paris. Il est rentré en forme et prêt à produire, même si, fait prisonnier par les Allemands pendant la guerre de 1939, il avait été envoyé dans un camp de prisonniers civils. Dallaire fut probablement un des artistes canadiens les plus malheureux de son époque, à cause du milieu où il vivait. Il s'y sentait perdu, je crois, car ni à Hull, ni même à Ottawa, on n'avait encore créé l'ambiance actuelle avec les universitaires et les hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral, dont beaucoup ont été très bien choisis. Il y a actuellement dans ce monde restreint et, dans les deux universités, un nombre important d'intellectuels qui créent l'atmosphère d'un milieu enfin constitué. Il ne l'était guère quand Dallaire y vécut.

Le dessin de Dallaire est de 1951. Il y a aussi dans une autre pièce une aquarelle de lui qui, elle, date de 1946, moment où, je crois, l'artiste rentrait de Paris après être sorti du camp de concentration.

Tous ces souvenirs me viennent en écoutant cette liturgie du temps pascal, chantée par des moines à la voix sereine.



Je suis allé tout à l'heure à la messe de midi. Pour satisfaire tous les goûts, le curé donne une messe rythmée, appelée yéyé ou à gogo dans d'autres paroisses. La musique est fournie par un orgue portatif, deux guitares et un chanteur, entourés de hauts-parleurs. Au début, j'étais éberlué. Je ne pensais qu'à me livrer dans l'allée centrale à une danse tenant du petit pas ou de la frénésie nègre. Puis, je me suis habitué, en regrettant la liturgie d'autrefois d'où étaient bannis la musique trop chantante, comme « Minuit chrétien » et ce qui avait un aspect jugé trop théâtral. Quand je pense qu'à mon mariage, on s'est opposé à la musique de violoncelle que Germaine et moi souhaitions !

Mais l'église était remplie et, au moment de la communion, la moitié des assistants se sont rendus à la Sainte Table. Et personne n'a baillé. Cela ne vaut-il pas qu'on sacrifie les vieilles habitudes et la liturgie d'antan ? D'autant plus que ceux qui n'aiment pas cela n'ont qu'à venir à une autre messe plus conventionnelle. J'ose à peine dire qu'il y en a maintenant pour tous les goûts; ce qui est un autre indice de l'effort que fait l'Église pour s'adapter à d'autres temps et à d'autres désirs.



Pourquoi me suis-je souvenu l'autre jour de mes débuts, à ma sortie des H.E.C. en 1920 ? À l'automne, M. Léon Lorrain m'avait ouvert les portes d'une société financière, en intervenant auprès de la direction.

143

Mes premières armes furent modestes. On me mit d'abord au service des titres où j'étais censé calculer les intérêts. J'étais en face d'un gaillard qui ne cherchait que l'occasion de me prendre en défaut. Je la lui fournis rapidement. L'opération était simple, mais les tables m'affolaient quand je me sentais surveillé. Aussi ne donnai-je dès le début qu'une piètre idée de mes capacités. Le directeur du service français avait plus d'estime pour mes qualités. Je devins son secrétaire. Un jour qu'il brandissait un projet de lettre préparé par moi, pour le faire admirer par ses collègues, l'un d'eux lui fit observer une faute de frappe qui s'était glissée dans le texte. Et c'est ainsi que je débutai dans la carrière, moi qui, toute ma vie, ai eu le goût de l'exactitude et des choses bien faites. Comme quoi il faut être indulgent pour les débutants. C'est une leçon que je me suis rappelée après avoir pu prendre tôt la mesure de mon incompetence. Et cependant, j'avais un diplôme dont je n'étais pas peu fier. Entre les études mêmes brillantes et l'aptitude à agir, il y a souvent une différence qui ne s'atténue qu'avec les ans et la pratique des mêmes gestes et des mêmes opérations. Rapidement, j'en vins à avoir un respect limité pour les diplômes, seule comptant pour moi l'intelligence et ce qu'on en fait.

Voyage en Italie, avril 1969

Arrivés à Rome, mercredi, nous nous sommes adaptés assez vite à notre vie nouvelle. Pour G.B.P., c'est chose facile. J'ai plus de difficulté, car je garde instinctivement la nostalgie des occupations de tous les instants. Il me faut quelque temps pour adopter un tempo de vacance.

Nous sommes logés au sixième étage de l'Excelsior, dans une chambre qui donne sur les toits de la ville. Malheureusement, il ne fait pas bien beau. Il ne pleut pas, mais il fait grisâtre, humide. Sous cet éclairage, les monuments n'ont pas l'aspect coloré qu'ils prennent sous le soleil. Pendant que G.B.P. flânait dans les rues de Rome, je suis allé à Saint-Pierre, d'où est sorti le Pape transporté dans une Mercedes au toit mobile. Debout, il agitait les bras de façon un peu maladroite, comme de Gaulle, qui, gauchement, ne sait que faire des siens.

144

Un peu plus tard, j'ai vu à l'Église Sainte-Marie des Anges, le portrait du Cardinal Léger qui fait face à celui du Pape. Je crois que cette très vieille église est celle de notre Cardinal. Il a eu récemment le prix de la Banque Royale. \$50,000 tombent, ainsi, dans le fonds de ses charités. Ce qu'il faut y voir, c'est surtout la reconnaissance d'une œuvre qui, comme toutes les choses humaines, a bien des aspects. Dire que j'ai suggéré qu'il devienne membre d'honneur d'une société bien connue et qu'on m'a demandé d'attendre. Il me semblait que son geste de disparaître de la scène religieuse était admirable, au moment où son influence était dominante à Rome comme à Montréal. C'est cela et son œuvre que la Banque Royale a voulu reconnaître. En bons latins, nous avons cherché une autre explication à son départ. Nous avons pensé qu'il fléchissait devant l'effort, qu'il était découragé par tous les problèmes qui se posent actuellement dans le clergé comme parmi ses ouailles, déchaînées contre toute forme d'autorité. Il doit être affreusement pénible pour un vieil homme de voir sortir les meilleurs sujets de l'Église ou de la Communauté. Un Jésuite me disait récemment qu'il y a dix ans, sa promotion comptait trente sujets. Cette année, il y en a deux. Dans les communautés d'hommes ou de femmes, on quitte les cadres pour se marier. Il semble que ce soit le problème sexuel qui domine tous les autres. L'Église s'arc-boute dans une attitude négative qui dure depuis des siècles, même si en Hollande, aux États-Unis, en France et au Canada, on demande à grands cris un changement d'attitude qui, de l'extérieur, est bien troublant.



Le Jeudi Saint, j'ai assisté à la visite des églises, comme nous la faisons autrefois dans l'après-midi pour gagner des indulgences. Chez les jeunes, c'était un prétexte à arborer des toilettes printanières et à se rencontrer. Ici, ce n'est pas compliqué tant les églises abondent.

Ainsi, en allant au Collège Canadien, j'en ai vu quatre groupées autour de la Piazza de Quatro Fontane. Celle-ci est monumentale, mais il ne s'en échappe qu'un mince filet d'eau, à l'encontre des autres qui font de l'eau un usage somptueux. Le Collège était fermé, à cette heure tardive, mais des églises, sortaient ou entraient des gens pieux venus là pour prier et non pour se faire voir.

Le Collège Canadien est une grande maison aux plafonds surélevés et aux planchers de marbre, bien coûteuse à entretenir et à chauffer, me dit le Supérieur au nom irlandais, mais à la langue de chez nous. Il a dû être élevé dans le milieu canadien-français. Peut-être aussi sa mère était-elle francophone ! C'est la langue de la mère qui, généralement, prédomine dans un mariage mixte. Surtout si celle-ci est Irlandaise: le père cédant comme devant une force irrésistible. Dans bien des cas, il renonce en se disant que, pour ses enfants, ce sera plus facile d'arriver; ce qui n'est pas du tout certain car, pour réussir, il ne suffit pas de parler la langue dominante, il faut avoir d'autres qualités qui ne s'acquièrent pas avec la simple connaissance des mots.

145



Hier, je suis allé dans l'après-midi faire une promenade du côté de la Via Marcello, où se trouvent, en particulier, deux églises bien jolies qu'on m'avait indiquées. L'une est de rite orthodoxe catholique — Santa Maria in Cosmedin — que l'on est en train de restaurer et l'autre — Santa Maria in Portico — qui est, me semble-t-il, du plus pur style toscan. C'est en les visitant qu'on retrouve les influences subies par Ernest Cormier, en particulier dans l'église qu'il a construite à Montréal, à la sortie du pont Jacques-Cartier. La décoration y est médiocre, mais ce n'est sans doute pas sa faute, pas plus que pour cette chapelle du Grand Séminaire, à l'Université Laval.

J'aime beaucoup ces longues promenades que je fais seul généralement, ma compagne ayant le souffle un peu court. D'un commun accord, nous nous quittons souvent ainsi, chacun allant de son côté, quitte pour celui qui a vu quelque chose d'intéressant à le signaler à l'autre. C'est elle qui m'avait suggéré de remonter cette avenue Marcello où se trouvent les ruines du Théâtre Marcello et, en face, le Capitole qui surplombe la Roche Tarpéienne. Celle-ci n'est plus qu'un petit rocher pointu et revêtu de mousse verdâtre, depuis le temps qu'il ne sert plus à empaler ceux qui ont démérité.

Dans nos sociétés plus policées, on ne jette plus les gens du haut du rocher, on se contente de les mettre par-dessus bord, quand ils ont cessé de plaire aux électeurs ou aux puissants du jour. L'expression est restée, cependant. Mais qui la connaîtra encore dans la prochaine génération qui rejette le latin, comme un exercice inutile, encore plus que le grec ? Qu'on fasse fi de l'enseignement du grec, passe encore ! Mais le latin, à qui on a toujours demandé cette gymnastique intellectuelle, qui a formé nos gens ! Il sera curieux de voir ce que donneront les derniers programmes et les C.E.G.E.P. : ces centres nouveaux où enseignent des équipes rapidement formées, souvent insuffisamment, à qui on confie des jeunes, curieux, rouspêteurs et davantage capables de s'exprimer. Cynique, quelqu'un rappelait, l'autre jour devant moi, ce règlement du Ministère interdisant à un maître d'enseigner à des élèves ayant un nombre supérieur d'années de scolarité.

La génération nouvelle des C.E.G.E.P. arrivera à l'Université l'an prochain. Que sera-t-elle exactement ? Elle aura toutes les audaces. Je pense aussi qu'elle sera beaucoup mieux préparée à vouloir, à s'exprimer, à exiger. Cela est déjà quelque chose, pourvu que son effort ne se donne pas follement, au hasard des jours et de ses chefs. Ce qu'il faut craindre, c'est que son action soit désordonnée.

Il y avait dans le « Figaro littéraire » d'hier, un bien curieux article de Jacques Maritain sur la jeunesse et ses prérogatives. Il ne lui conteste pas son droit de vouloir ce qu'elle veut et comme elle le veut, même s'il déplore, comme tout le monde, la manière dont elle exige et dont elle aborde tous les sujets en ne les connaissant guère.

Jacques Maritain, c'est toute ma jeunesse, dont le souvenir me revient ici. Pendant et après la guerre, en particulier, il est venu souvent au Canada. Il remplissait la grande salle de l'Université d'un public fervent qui goûtait en lui, je le crains, plus le charme d'un verbe attrayant que la pensée hermétique du philosophe. Il est vieux, terriblement vieux à en juger par sa photographie ; mais sa pensée s'est faite plus claire : pour moi tout au moins qui me perdais vite autrefois dans sa dialectique philosophale. Je le dis en toute simplicité, car j'ai atteint un âge où l'on admet plus facilement ses insuffisances et ses difficultés.



C'est au cours de cette promenade d'hier après-midi, que je suis passé de bien jolies églises toscanes à des temples païens, comme celui

de la Virilité. On y célèbre cette vertu de toujours, dont on a si peu parlé au XIXe siècle à cause de la pudibonderie victorienne, mais dont on abuse maintenant. Presque toutes les affiches de cinéma à Rome célèbrent le sexe, ouvertement et de façon un peu gênante. Vraiment on exagère ! Ainsi, devant le Collège Canadien, il y avait des affiches un peu trop évocatrices pour les jeunes clerics venus chercher à Rome autre chose que l'éveil ou l'exaspération des sens.

Après avoir remonté la Via Marcello, je suis allé au Capitole jusqu'à une terrasse d'où l'on aperçoit le Forum, reconstitué surtout, je pense, depuis que Mussolini a apporté à cette Rome immense et divisée ses directives précises.

147

Cette année, je me sens un peu paresseux. Je n'ai plus le courage de me lancer à toute vitesse derrière le guide qui explique tout, à la vitesse d'un ordinateur bien réglé. Je préfère savoir moins de détails, mais apprécier d'un regard d'ensemble les choses qui me plaisent. Que me chaut de savoir que Constantin, Dioclétien, Auguste ou César ont voulu ceci ou cela ? Je ne veux voir que ce qui est resté de leur effort. Obscurantisme ? Je ne pense pas. Simple défense de celui pour qui compte ce qu'il voit plus que ce qu'on lui dit.



Hier soir, vendredi Saint, je me suis rendu, au milieu d'une foule fantastique au Colisée où le Pape venait faire le chemin de croix pour rappeler le martyr du Christ. Je n'ai pas assisté à la cérémonie, me contentant de voir ce cadre admirable. On y avait disposé les stations, où le Pape devait se rendre, accompagné par les pénitents. Il y a là un aspect de foule suiveuse qui me déplaît. Mais quelle idée très belle que de rappeler les souffrances du Christ, là où les premiers Chrétiens ont été immolés.

Le spectacle était splendide. Les ruines éclairées par des phares puissants et, à l'intérieur, la lumière brune qui augmentait les teintes ocres de la brique intacte ou effritée.

À la sortie, comme un tramway passait, j'ai sauté dedans : j'y avais lu Basilica San Paolo. Allons ensuite à Saint-Paul-Hors-les-Murs, me disais-je dans ma candeur naïve. J'y suis bien allé, mais l'Église que j'imaginai ouverte et à peine éclairée par des cierges, un soir de Vendredi Saint, était fermée et triste comme un texte de Marcuse :

bible des jeunes générations qui y cherchent la justification de leurs attitudes négatives.



148

Ce matin, 5 avril, il pleut. J'écris en face d'une aimable femme qui lit le *Daily Mirror*, pour trouver les nouvelles qui lui sont nécessaires comme l'oxygène à ses poumons. J'ai beau lui dire que rien n'est à peu près faux autant qu'une *nouvelle*, elle s'en moque, ayant gardé, malgré les ans, la curiosité de ce qui est écrit dans le journal ou dit à la radio. Le journaliste ne rapporte que ce qu'il voit, devine ou entend dire. Généralement, il fausse à peu près tout, parce qu'il ne comprend pas toujours, qu'il n'a pas le temps de vérifier, qu'il a des idées préconçues ou que, pour lui, rien n'est intéressant qui n'étonne. Pour lui, le *scoop* est une nécessité. Or, est *scoop* tout ce qui attire l'attention ou est scabreux; la vertu ou la raison n'ayant place que dans les éloges funèbres, comme le romancier est convaincu qu'on n'écrit pas de bon roman avec de beaux sentiments. L'éloge de la vertu est généralement fait par des gens qui en ont peu ou qui croient qu'elle doit être l'apanage des autres.

Mais qu'est-ce que tout cela vient faire dans ce grand salon de l'Excelsior, aux tapis splendides et à l'écritoire sans mystère ni joliesse? À côté, il y a une bouteille d'encre: signe évident que, dans la maison, les traditions subsistent. Ce qui me permet une fois de plus de faire valoir ma connaissance de l'italien en disant: une *botiglia d'incioistro*, sans pouvoir ajouter *e un pipeta*, puisqu'il n'y a ni pipette, ni compte-goutte. J'ai déjà noté que c'était là le plus clair de mes connaissances en linguistique italienne.



Nous sommes allés déjeuner avec des amis canadiens au « Hassler », bel hôtel situé à deux pas de l'Église de la Trinité du Mont et du couvent des Dames du Sacré-Cœur, à deux pas aussi de la Villa Médicis propriété du gouvernement français. C'est là que venaient jusqu'ici les grands prix de Rome en peinture, en architecture et en musique. Si j'ai bien compris, on n'y dirigera plus les architectes. On veut les rapprocher d'une conception plus précise, plus pratique, plus près des besoins de la ville. On ne veut plus seulement de grands ensembles architecturaux, qui étaient autrefois la marque d'un esprit cultivé. On ne veut plus de construction d'apparat, mais avant tout des immeubles collant à la réalité, fonctionnels, c'est-à-dire tenant compte d'abord des

besoins individuels. Autrefois, on accordait beaucoup d'importance aux pièces de réception et peu à celles où l'on vivait. Le coût ne comptait guère. Chose lamentable, on logeait mal des locaux servant à l'instruction et, bien, ceux qui étaient destinés à l'apparat. La réputation d'un grand seigneur était fonction du luxe de ses salons, tandis que maintenant, les pièces de séjour reçoivent plus d'attention que les autres, tant il est vrai que ce qui compte ce n'est pas tant recevoir que vivre chez soit avec agrément.

Je n'ai pu convaincre le gardien de la Villa Médicis de me laisser entrer dans les jardins. On ne les visite que le mercredi. Nous serons loin alors, lui ai-je dit. Cela n'a pas attendri le cerbère jeune et convaincu que son devoir est d'empêcher les barbares et les ignares de troubler le repos des intellectuels. Il y a quelques années, le gardien m'avait laissé entrer moyennant 500 livres. Je lui avais fait valoir que mes ancêtres étaient français au XVIIIe siècle; ce à quoi il avait répondu: « Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que c'est bien loin. » Cinq cents livres étaient venus à bout d'une résistance farouche. Je n'ai pas osé cette fois faire valoir le même argument. Je dus me contenter de saluer le monument élevé à la mémoire de Chateaubriand à l'extérieur des murs sous de splendides pins parasols. À dessein, j'ai voulu oublier tout le mal qu'en dit le professeur Guillemain, précis comme un chirurgien qui débride un abcès.

149

Je suis revenu un peu désappointé, en donnant tout à coup contre une dame qui sortait d'un petit magasin où l'on vendait des cravates et des gants. Pour elle, une partie agréable du voyage, c'est d'acheter des cadeaux pour ses enfants. Elle les choisit comme elle le ferait pour elle. Son plaisir est encore augmenté par la joie de ses brus: ces belles filles curieuses, ravies et qui ne se font pas prier pour exprimer leur joie au retour, devant l'étalage des derniers achats. Les femmes ont des occasions de se défouler que je leur envie.



Les *Nouvelles littéraires* consacrent, dans leur dernier numéro, un article à Napoléon I^{er} à l'occasion de son 200^e anniversaire de naissance. Il semble que le sujet soit inépuisable. La *Revue de Paris* a donné trois articles sur lui récemment. L'un sur sa famille, un autre sur ses origines toscanes et un autre sur l'expédition d'Égypte. Dans son dernier livre sur *Monplaisir en histoire*, Paul Morand a un chapitre

étincelant sur l'extraordinaire besoin d'agir, et vite, qui harcelait Napoléon. Tout chez lui était fait rapidement: campagnes militaires qui le transportaient dans toute l'Europe, amours qu'il expédiait en vitesse, après avoir satisfait son goût de la femme, faveurs, titres, argent qu'il lançait à la tête de chacun sans qu'on lui en sût gré. C'était le mouvement perpétuel, note Morand, dans cette langue à fascètes qui me plaît. Quand l'Empereur dut s'arrêter, il fut affreusement malheureux.

150

J'aime Morand parce qu'il est d'une époque révolue, mais brillante. Il a une écriture vivante, qui aime le raccourci. En quelques mots, il souligne une pensée, une situation que d'autres auraient présentées médiocrement ou sans éclat. Et dire qu'on lui a fait faire le pied de grue à la porte de l'Académie Française parce qu'il avait plu à de Gaulle qu'il en fût ainsi. Il a du y avoir entre eux une histoire du temps de guerre, que de Gaulle n'oubliait pas. Y a-t-il entre la volte-face du général, la libération de Salan, l'accord du général Massue et les événements de mai 1968 un lien quelconque à établir ? De loin, il semble qu'il y en ait eu un. Mais il est si facile de se tromper dans ce domaine de la politique où tout a une cause et des effets immédiats ou lointains.

Morand parle aussi d'un petit Juif du nom de Louis Goldsmith, chargé par Talleyrand d'écrire un journal en anglais, à Paris. La feuille était ensuite expédiée à Londres. Goldsmith était censé être l'intermédiaire entre Napoléon et les Anglais. Plus tard, par une série de jeux de passe-passe et d'équilibre, Goldsmith devint l'avocat-conseil de l'ambassade d'Angleterre à Paris et sa fille épousa un lord anglais. Comme quoi, ainsi qu'en balistique, ce n'est pas le point de départ qui compte autant que le point d'arrivée.

De mon côté, j'ai demandé à mon collègue, Séraphin Marion, de me laisser reproduire le chapitre d'un de ses livres qu'il a consacré à la réaction des journaux canadiens à l'époque napoléonienne. Je crois que ce sera intéressant à l'occasion de l'anniversaire de l'Empereur.



Hier, Vendredi Saint, il faisait un temps affreux. La seule consolation, c'est que cette pluie est bonne pour la végétation. Les arbres ont des feuilles à peine ouvertes. Et dire que nous étions venus chercher ici le soleil, les fleurs, les feuilles. Nos amis, les ont trouvés en Sicile, d'où ils arrivent. Pour l'instant, je secoue la mascotte, ce qui générale-

ment suffit pour ramener le beau temps. Sinon, il faudra la menacer de renvoi à son foyer et à ses feux: vestale du Nouveau Monde.

Nous sommes allés en fin d'après-midi à la cérémonie du Samedi Saint à Saint-Pierre de Rome, munis d'un sauf-conduit. Dans notre candeur naïve, nous croyions être parmi les « happy few » admis en la présence du Pape. Nous étions au milieu des 50,000 personnes réunies dans les tribunes entourant l'endroit où le Pape était assis, entouré de dignitaires, à côté du grand autel surmonté du baldaquin aux colonnes torses. À un moment donné, on nous permit d'entrer dans une tribune aux bancs de bois. De là, nous voyions un peu mieux le Souverain Pontife. Dire que la cérémonie porte à la piété serait mentir, tant elle s'accompagne d'allées et venues et de petites choses sans intérêt qui distraient l'attention. J'aurais préféré la même liturgie dans une petite église et les mêmes litanies et lamentations sous une nef moins somptueuse. J'ai sans doute mauvais esprit, car je n'aime guère l'immense et splendide basilique. Au point qu'à un moment donné, je ne songeais plus qu'à m'en aller; ce qui présentait un problème d'espace, de compression et d'insistance. Grâce à la personne qui me précédait, l'opération se fit assez facilement, malgré quelques regards furieux et quelques orteils écrasés. Dévotieusement, je baissais les yeux, tandis que G.B.P., toujours polie, distribuait les sourires et les excuses en toutes les langues qui lui venaient à l'esprit.

151

Ce matin, dimanche de Pâques, la température s'est mise au beau, sinon fixe, du moins suffisamment pour permettre que la messe ait lieu dans la cour d'honneur, entre les bras immenses de la colonnade, où le Bernin a mis le sens de la dignité et de la grandeur qu'il avait.

Munis, encore une fois, d'un laisser-passer qui devait nous ouvrir les portes, nous fûmes simplement parqués entre les clôtures où nous retrouvâmes le barbichu que j'avais remarqué hier soir, parmi les hommes de bonne volonté, chargés de faire régner l'ordre à l'aide de leur sourire, leur bonne humeur et leur queue de pie taillée pour un plus gros, un plus maigre ou un plus grand selon le cas.

Une foule fantastique remplissait la place. Elle acclama « El Papa » lorsqu'il apparut au balcon qui la surplombe, après la messe dite par lui avec la liturgie d'autrefois.

G.B.P. a lu quelque part que le Pape a déclaré que Pâques, cette année, était pour lui une fête assez triste parce qu'elle s'accompagne

d'une recrudescence d'impiété. L'attitude des fidèles devant son opposition à la pilule et la réaction de ses prêtres devant la question du célibat le rendent aussi affreusement malheureux. Je le comprends, car il y a là un triple problème très grave, qui lui fait voir combien ses ouailles se refusent à partager ses vues. D'autres papes ont eu des difficultés matérielles très sérieuses, mais, dans le domaine spirituel, l'aspect moral et religieux est plus grave en ce moment parce qu'il pose une responsabilité très lourde à porter.

152



Je suis allé à nouveau du côté de la Villa Médicis et du Pincio cet après-midi. Comme je le prévoyais, la pluie chaude d'hier a fait sortir les feuilles. Ici et là, dans les endroits abrités, il y a des fleurs. Quel charme possèdent ce parc, ces jardins et leurs fontaines !

Partout dans Rome, il y a des fontaines. Certaines sont très simples. D'autres plus élaborées, d'autres monumentales. Elles sont fameuses dans le monde entier, autant par leurs formes et leur grâce que par leur musique. Jeudi, nous sommes allés manger dans un petit restaurant qui donne sur la Fontana di Trevi. Plus tard, en me promenant, je suis passé devant celle qui surplombe la Piazza del popolo, puis j'ai vu celle du Tritone et, auparavant, celle de la Piazza della Republica. Pourquoi faut-il que dans notre pays, où l'eau abonde, il y ait si peu de ces fontaines gracieuses et chantantes ? Il est lamentable que, sous le prétexte que l'hiver est long, il faille se priver de ces jeux d'eau, charmants, d'une musique si agréable et d'un tel effet décoratif. Un simple mascarón, un poisson (gougeon, carpe ou saumon stylisé), un triton ou un signe non figuratif quelconque pourraient apporter un élément de décoration auquel on attache tant d'importance en Europe.



Quand, aussi, à l'Université rappellera-t-on par des plaques, des bustes ou des monuments l'œuvre de ceux qui ont contribué à la faire ? En agissant ainsi, on humaniserait des immeubles qui sont froids, et qui en appellent aussi peu que possible à l'homme et à ses sentiments. La même remarque s'applique à tout ce qui est bâtiment public.

Déjà un premier pas a été fait à l'Université de Montréal avec le monument à Édouard Montpetit. On nous a reproché de l'avoir fait

ressemblant. Nous n'avons pas voulu qu'on rappelle son souvenir par un quelconque symbole.



10 avril, Florence

Enfin, il fait beau, avec un ciel d'un bleu qu'aurait aimé Fra Angelico. Nous sommes allés lui rendre visite dans ce couvent de San Marco, dont les cellules sont décorées de fresques faites par lui ou par ses élèves. La plus belle partie du musée est celle où l'on a réuni ses seules œuvres, dans des cadres dorés qui en font valoir les tons chauds. Avant de sortir, nous nous sommes arrêtés dans une des cellules occupée par Savonarole, ce moine du début de la Renaissance, qui en avait contre les arts, les artistes et les poètes. Un jour, il fit faire de leurs œuvres une grande flambée sur la place de la Signoria. Un an après, il montait lui-même sur le bûcher dressé au centre de la place. J'ai cherché sur ses traits cette rudesse, ce terrible sérieux, cet excès dans la dévotion que je retrouverai, je crois, en Monseigneur Ignace Bourget pour expliquer ce qu'il a été dans le mouvement libertaire qui, à Montréal, a voulu ébranler les colonnes du temple. Ce ne fut qu'un feu de paille qu'éteignit rudement Ignace Bourget, ultramontain convaincu des erreurs des autres et prêt à stigmatiser, au nom du Christ, tous les mal pensants de l'Institut canadien. Parmi eux, il y avait Wilfrid Laurier, jeune avocat sorti de McGill et qui, pendant un an, fut vice-président de l'Institut. Chose bien amusante, Square Dominion, l'un du haut de son socle admoneste encore ses ouailles, bras levés à la manière d'un prélat du XVIII^e siècle, qui tonne contre l'alcoolisme et l'incrédulité; l'autre bien droit, sanglé dans sa redingote, est digne comme on pouvait l'être à l'époque de Victoria. Brunet, son auteur, l'a voulu ainsi. Dans sa simplicité, la statue est une étape dans la sculpture au Canada. A-t-on voulu opposer deux hommes, deux milieux, deux modes de penser bien différents, en mettant les monuments l'un presque devant l'autre? Ou est-ce le hasard qui a fait qu'il en soit ainsi? Il faut dire que souvent il fait bien les choses.

153

Sir John A. MacDonald est aussi dans ce quadrilatère qui réunit ce que Montréal a symboliquement de plus puissant: chemins de fer, clergé et société d'assurances d'où émane en grande partie l'influence dominante au Canada.



Je suis bien loin de Savonarole, mais aussi des Médecis, des Pitti et des Sforza, qui ont fait de la ville ce qu'elle est: un des centres artistiques les plus extraordinaires de la Renaissance. C'est au palais Pitti ce matin que nous sommes allés chercher le souvenir de Marie de Médicis qui, à Paris, s'entoura de gens douteux (Italiens comme elle). Louis XIII s'en débarrassa un jour; mais ils avaient lourdement pesé sur la jeunesse de sa mère et sur l'atmosphère de la Cour.

154 Dans le musée qui occupe une des ailes du palais Pitti, il y a d'extraordinaires toiles, mais en tel nombre qu'on en sort sans presque aucun autre souvenir que celui de grands noms. J'ai infiniment mieux aimé la salle du musée St-Marc où les Fra Angelico sont si admirablement mis en valeur, comme aussi les collections de la galerie des Offices.



Nous avons rencontré les R., hier soir, dans un petit restaurant de la place de la Signoria. Il y a bien longtemps, ils ont vécu à Montréal. Ils ont été attachés au Collège Stanislas, puis à l'Université de Montréal. Tous deux sont des physiciens connus, qui assistent en ce moment à un congrès de savants Européens, qui se tient à la Signoria. Que de souvenirs communs nous avons évoqués à propos de leur séjour au Canada. Venus avec peu de dollars et à peu près aucun vêtement après la guerre, ils se sont installés tant bien que mal. Nous avons ri avec eux du séjour dans les Laurentides, qu'ils ont fait avec les X. Chaque famille avait cinq enfants et pas d'argent. Dans la ferme abandonnée où ils habitaient, il n'y avait pas de meubles, rien qu'un toit. Il faut être bien jeune pour passer à travers cela et n'en pas trop souffrir. Ils ont gardé un souvenir merveilleux de ces années d'aventure.

Nous avons causé de choses et d'autres et, en particulier, de l'évolution des esprits dans le milieu de l'enseignement. Lui me disait qu'un de ses amis canadiens lui avait affirmé que le défaut principal du nouveau régime était le petit nombre de maîtres bien formés. Je suis de cet avis également, mais je crois qu'avant de juger, il faut tenir compte de la formidable poussée des jeunes qui forcent à aller au plus pressé. Il n'en reste pas moins qu'on ne peut bien apprendre que si l'on a de bons maîtres, quel que soit le programme. Or, l'absence de tra-

dition et la formation incomplète des professeurs semblent être le problème le plus grave en ce moment.



Ce matin, visite à la chapelle des Médicis: ces grands seigneurs de Florence, qui ont été d'abord des banquiers puissants. C'est, je pense, à Florence qu'il faut venir pour voir la force que représente l'argent bien employé. Les Médicis ne se sont pas contentés d'être des financiers, ils ont joué un rôle considérable dans la politique, puis dans les arts en accueillant ce que l'époque a compté de plus grand parmi les artistes. C'est ainsi qu'ils ont donné l'occasion à des gens pauvres, mais admirablement doués, de produire des œuvres qui maintenant attirent les foules.

155

Chez nous, le clergé a longtemps joué le rôle de mécène, mais depuis un demi-siècle, il a préféré donner ses commandes à de quelconques barbouilleurs italiens. L'État a aussi donné l'occasion à quelques artistes de produire. Ici et là aussi un effort a été fait, tel celui qui a donné lieu à de grandes fresques dans le métro ou dans certains immeubles comme celui d'Hydro-Québec, de la Faculté des sciences sociales à l'Université de Montréal, du *Montreal Star*. Certaines banques ont accumulé des collections d'objets d'art dont la valeur s'est accrue considérablement, des hommes d'affaires ont acquis de nombreuses toiles. Mais personne n'a pratiqué le mécénat intégral si l'on peut dire, c'est-à-dire celui qui permet à des artistes de vivre en paix, en ne pensant qu'à leur art. Si l'on a chargé des artistes d'enseigner, il semble que, presque toujours, l'on ait tué en eux ce besoin, cette frénésie de créer qu'on trouve chez les peintres, sculpteurs et artistes dont les œuvres ont admirablement résisté au temps.

Venise, 12 avril

Aujourd'hui, il pleut. Il fait froid. J'ai acheté chez un libraire de la Calle 22 Marzo, la *Sérénissime République de Venise* d'Auguste Bailly, parue à Paris chez Fayard au lendemain de la libération. J'aime les études de Bailly, qui sont dans la tradition des historiens français, pour qui compte davantage la synthèse que l'étude du détail. Ce que je reproche à certains de nos historiens, c'est d'être incapable de s'élever au-dessus des petits faits qu'ils accumulent. Je sais que la synthèse est dangereuse et qu'elle expose à des généralisations sans valeur. Mais

comme sa conception me plaît ! Je la retrouve chez Auguste Bailly. Je retrouve aussi, à Venise, le souvenir de mes cours sur l'histoire du commerce donnés aux HEC à partir de 1925. Avec l'optimisme ordinaire des jeunes, j'avais accepté, à quinze jours d'avis, d'enseigner un sujet peu connu auquel me préparaient mes seules lectures et curiosités. On n'en était pas encore à demander au professeur de connaître la matière qu'il enseignait. Heureux ou malheureux temps que celui où le maître apprenait le sujet au fur et à mesure qu'il le traitait: heureux temps pour lui tout au moins. De vieux amis rappellent avec amusement le cas d'un de leurs amis belges, excellent chanteur, mais qui pour vivre enseignait tous les instruments: de la flûte à la trompette. Il avait un élève pour la flûte, si je me rappelle bien. Il poussait l'honnêteté jusqu'à être une leçon en avance sur lui. Pris de court, je ne pouvais en faire autant. La première année, je terminais ma leçon à huit heures et je la donnais à huit heures et demie. Je continuai ainsi pendant trois ou quatre ans, jusqu'au moment où j'optai pour l'assurance; ce qui était davantage dans mes cordes. Ce fut le début d'une longue carrière d'enseignant à temps partiel, qui se poursuivit jusqu'en 1966, moment où je renonçai à l'enseignement, puisque j'avais atteint la limite d'âge, que j'avais contribué à fixer à 65 ans.



Je n'ai jamais tant compris l'importance du négoce et surtout du commerce avec l'étranger que durant cette visite à Florence et à Venise: Florence banquier de la Renaissance et Venise qui servait de lien entre l'Orient et l'Europe. Ses navires transportaient à travers la Méditerranée les soies, les épices et les métaux précieux qu'ils allaient chercher à Constantinople et dans les ports du Proche-Orient. Ce qui me frappe davantage dans ces deux villes, c'est combien ces richesses accumulées ont permis à l'Église et aux grands de l'époque de s'entourer d'artistes qui ont laissé leur marque partout. C'est ce que la jeune génération ne comprend pas. Elle ne pense qu'à se tourner vers l'État, en ne se rendant pas compte que celui-ci ne peut pas tout, qu'il ne peut pas faire ce que l'individu a fait pendant si longtemps en Italie, par exemple. De nos jours, l'État donne des commandes, mais parcimonieusement et, assez souvent, à ses amis: ce qui n'est pas toujours le moyen d'obtenir la meilleure qualité de production. Quand on pense que, pour choisir l'architecte d'un grand immeuble récemment, il a fallu se demander s'il était du parti. On a refusé à un autre la présidence

d'une grande entreprise parce qu'il n'était pas du bon bord. Tout cela se faisait sans doute aussi dans les temps anciens. D'un autre côté, le fait que Michel-Ange fût un pédéraste n'a pas empêché le Pape de le faire travailler et de lui permettre de produire ses plus belles œuvres.

Le grand ennui de notre société, c'est qu'elle est politisée à l'extrême. A tel point qu'avant de faire quoi que ce soit dans un domaine relevant de l'État, il faut se demander souvent dans quelle mesure le parti va approuver le choix du candidat. Cela est vrai, je le crains, de tous les groupes politiques.

157



Nous sommes allés à la grand-messe à San Marco ce matin, 13 avril. Quel cadre extraordinaire, avec ses splendides mosaïques. J'ai été ravi par la cérémonie qui m'a ramené à l'époque où, élève des Jésuites au Collège Sainte-Marie, j'assistais à l'office du dimanche. Même cérémonie très belle, même mise en scène, même credo triomphant, même défilé de prêtres en surplis. La seule différence, ce sont les soutanes et les calottes rouges des chanoines et autres dignitaires qui, dans le chœur, apportent une note de couleur au spectacle. X a raison, je crois, de dire que la nouvelle liturgie a enlevé aux cérémonies de l'Église le charme des grandes mises en scène. En y renonçant un peu partout, l'Église croit se rapprocher des gens. Elle s'en éloigne peut-être davantage par l'absence de faste ou la simplicité de la cérémonie. La participation des ouailles est une chose excellente en soi, mais dans quelle mesure réussit-elle à maintenir l'état d'esprit d'autrefois, qui avait sa valeur puisqu'il y entraînait une part de respect admiratif et de mystère.

Quelle différence il y a entre l'intérieur et l'extérieur de San Marco. Autant l'intérieur donne une impression vaste, autant l'extérieur me déplaît par cette accumulation de choses, même très belles, qu'on y trouve. Je me suis fait traité de barbare, sinon d'ignare, pour oser dire une chose pareille.

Par contre, à l'intérieur, quel goût dans la richesse des formes et de la décoration. Il y a à droite du chœur une vierge en pierre très simple, très belle. J'aurais voulu en rapporter la photo. Malheureusement, je n'ai pu la trouver nulle part. Elle tient dans ses bras le bambino, ce qui lui demande un effort de la hanche, admirablement rendu par l'artiste. Qu'on est loin de cette Vierge que m'a faite ce

sculpteur sur bois qui habite Sainte-Adèle ! Ce qu'il a présenté, c'est une bonne paysanne, chaussée de lourds godillots. Et cependant, je lui avais demandé de s'inspirer d'une vierge du XI^e siècle, que j'avais vue dans un album consacré à la sculpture du Moyen-Âge. Il n'a rien compris. Il m'a simplement fait une vierge-bonne-femme qui se lève tôt le matin pour assister à la messe dans une église sans beauté. J'ai gardé la statuette quand même, tant elle me paraît correspondre, malgré tout, au cadre paysan que j'ai voulu à Sainte-Adèle et au goût fruste de son auteur.

158

Et cependant, il a fait pour l'église de Sainte-Adèle en Bas une bien jolie sculpture du Christ-Roi, stylisée, dépouillée, très simple et qui fait bien sur le mur revêtu de torchis blanc.



À l'entrée de la salle à manger, à l'Hôtel Bauer-Grunwald, il y a deux nègres en bois polychrome, qui portent un flambeau. Cela me rappelle ceux que mon grand-père avait rapportés de Venise, au cours d'un voyage qu'il fit à la fin du siècle dernier. Les siens étaient assez frustes; ceux de l'Hôtel sont magnifiques.

Grand-père était venu en Europe, probablement vers 1894, alors qu'il était président de la Chambre de Commerce de Montréal. Il était aussi marchand de bois. Et peut-être était-il alors député, avant que tout s'écroulât comme un château de cartes.¹ Sa fortune y passa, sauf une petite maison située rue Laurier, entre la rue Saint-Denis et le boulevard St-Laurent. C'est tout ce qui lui resta, quand ses adversaires politiques se chargèrent de liquider ses biens en vitesse. Mon père m'a dit que si l'on n'avait pas agi vindicativement, si on avait pris le temps de vendre à bon escient, on aurait indemnisé les créanciers et laissé au grand-père une somme substantielle. Malheureusement pour lui, en virant capot, c'est-à-dire en passant du parti libéral au parti conservateur, après le scandale Mercier, grand-père avait commis une imprudence qui se payait très cher à l'époque. Ses anciens amis se rappelaient sa volte-face politique. Or, ce sont eux qui avaient été chargés

¹ Marie Derome m'a envoyé récemment un livre de biographies trouvé dans la bibliothèque de son père, après sa mort. J'y ai trouvé la trace du grand-père, qui commença sa vie active comme charpentier et l'aurait terminé dans la peau d'un riche propriétaire foncier si, dans l'intervalle, il n'y avait eu sa pénible mésaventure politique.

par les créanciers de régler leurs comptes. Ils le firent sans aucune indulgence, avec la dureté des clerks ou des politiciens quand ils châtient un des leurs.



Après le déjeuner, Germaine et moi sommes allés visiter le palais des Doges. Ce que l'on nous en montre rappelle la puissance de Venise: Sénat, Salle des Dix, Grande salle du Conseil sont des pièces immenses, décorées de fresques magnifiques. Les plafonds sont lourdement chargés d'or, de peintures et d'allégories. Ces pièces sont très décoratives et impressionnantes. On voit très bien les édiles, en grand apparat, entourant le Doge au cours d'une réception donnée en l'honneur des représentants d'un pays étranger. À côté, il y a, il est vrai, les cellules où l'on enfermait les ennemis du régime: sortes de fosses obscures et humides, où il ne faisait pas bon vivre.

159

Toute cette munificence était possible à une époque où Venise avait mis la main sur la plus grande partie du commerce méditerranéen. Même si elle était battue en échec par Gênes à certains moments, sa puissance était prodigieuse. Elle diminua, puis s'écroula le jour où la Ville refusa de faire comme les armateurs portugais, poussés par Henri le Navigateur. Elle ne voulut pas envoyer ses bateaux doubler le Cap de Bonne-Espérance. Ce fut graduellement la fin de son quasi monopole: les autres allant directement aux sources d'approvisionnement et ramenant leurs bateaux chargés de soieries, de sel, d'épices, de pierreries et de marchandises diverses et rares, sans avoir à emprunter partiellement la coûteuse voie terrestre.

Malgré tout, Venise resta prestigieuse jusqu'au moment où Napoléon s'en empara, comme il avait fait pour l'Italie du Nord. Elle n'a repris son prestige — sentimental cette fois — qu'au xx^e siècle auprès des esprits romanesques et des jeunes mariés pour qui un voyage de noces était impensable sans gondoles, sans chants sentimentaux rendus par des ténors aux voix perçantes. Les agences de voyages ont fait le reste au xx^e siècle. Qu'il doit y faire beau quand le temps est au beau. Mais qu'il y fait désagréable quand il pleut et quand le vent souffle à la neige, comme aujourd'hui !

Si les îles communiquent les unes avec les autres par des pontons, le transport se fait surtout par vaporetto: sorte de bateau-mouche qui parcourt le grand Canal en arrêtant ici et là comme un

autobus. Ainsi, pour aller à Murano hier après-midi, il y a eu une vingtaine d'arrêts. Il y a aussi ces gondoles que dirigent à leur manière particulière les gondoliers à chapeau de paille entouré d'un ruban rouge. Il y a enfin les canots automobiles, puissants, luxueux et aux tarifs élevés. Le transport des marchandises se fait dans des barques à moteur.

160

Le vaporetto m'a amené hier matin à l'île San Giorgio, où se trouvent un couvent de bénédictins et une école navale pour fils de pêcheurs ou de marins morts en mer. L'endroit est ravissant avec ses jardins, sa vue sur la place Saint-Marc et les peintures du Tintoret dans l'Église. J'ai rapporté un dépliant. Il indique bien que nous ne sommes pas les seuls à avoir des problèmes de traduction. On annonce par exemple :

que San Giorgio est :

- « un raccourci du cloître palladien
- « un coin du jardin interne
- « une partielle panoramique de Venise et du clocher de Saint-Georges ».

Autant de mots français, mais qui, en français, ne se groupent pas ainsi.



Vers Milan

Le trajet de Venise à Milan est peut-être le plus intéressant depuis le départ. La campagne est riche, les établissements agricoles sont importants. Leur architecture est simple et belle, avec souvent des bâtiments aux arcs bien composés, groupés autour d'une maison centrale. Aux alentours, il y a des champs où déjà pousse la végétation. Il y a des vignobles et des arbres en fleur : blancs, roses ou rouges. Et souvent de grandes allées d'arbres : peupliers dont les feuilles naissantes sont brunes avec des teintes d'automne, avant que la feuille ne crève le bourgeon.

Soudain, on entre à Milan. On a l'impression de quitter un monde ancien, paisible. On change de siècle. Autant à Padoue et à Vérone, on vit en pleine Renaissance et on est heureux de l'être, autant à Milan, on se sent bousculé. C'est la grande ville où tout a été éventré, bouleversé pour faire place à des rues larges, sans mystère, qui accueillent une circulation intense de gens pressés, tandis qu'à

Padoue, c'est Saint-Antoine qui reçoit les pèlerins (avec tout ce que cela veut dire de petites et laides boutiques, de vente d'objets pieux ou inutiles) et les touristes. C'est la manne quotidienne qui fait vivre les petites gens, les petits métiers, les taxis, les hôtels et les fournisseurs de tous genres. Il y a aussi — chose exquise — les admirables fresques de Giotto, dont les bleus n'ont jamais pu être reconstitués.

À Vérone, nous sommes allés voir le balcon de Juliette. Quelle désolation ou quelle ironie qu'on n'ait pu retrouver la trace de Roméo. Ainsi Shakespeare et d'autres ont peut-être inventé le drame de toute pièce. Rien ne sert mieux les auteurs que ces légendes qui, comme tous les mots historiques, ont un bien mince fond de vérité. L'important, c'est que l'auteur fasse vivre ses personnages, même s'il les crée à peu près complètement. Je ne pense pas qu'on doive lui reprocher d'agir ainsi. Tout est dans l'œuvre. Aussi pourquoi, mon ami X et quelques autres historiens, à la recherche de la vérité il est vrai, reprochent-ils à l'abbé Lionel Groulx d'avoir créé la légende de Dollard des Ormeaux, sauvant la Colonie en s'attaquant aux Iroquois près de Carillon. Le fait est réel. Pourquoi veut-on faire de Dollard des Ormeaux un simple mercanti se battant pour mettre la main sur un butin ? Il a contribué à sauver la Colonie, terriblement exposée aux attaques iroquoises. Pourquoi ne le constate-t-on pas tout simplement si on ne veut pas reconnaître un héros en lui ? Que Roméo ait ou n'ait pas existé à Vérone, cela compte bien peu. Ce qui est important, c'est que Shakespeare et d'autres aient tiré un merveilleux souvenir de ses amours avec Juliette. De même, ce qui importe c'est que Dollard des Ormeaux soit devenu un héros national. Il en faut pour soutenir la foi des gens en eux. Trop d'écrivains tentent de démolir les gloires nationales. La foi en son pays, en son passé, en son rôle n'est-elle pas la raison essentielle d'un nationalisme raisonnable ? Si on démolit tout cela, il ne reste plus aucun motif valable de rester ce que l'on est. Pourquoi vouloir priver Jeanne d'Arc du halo de sainteté qui l'a immortalisée ?

Si l'on accepte de tout nier, il faut aussi tout démolir ce que l'on vient chercher en Europe, c'est-à-dire l'explication par les faits, par le souvenir, de ces villes, de ces régions, de ces pays qui sont intéressants par ce qu'ils ont d'individuel, de différent. Quand donc comprendra-t-on tout cela dans notre province, où on ne peut attirer l'étranger que par ce qu'on lui offre de nouveau, de frais, d'inhabituel pour lui ? La nature ne suffit pas; il y a ce qu'on en a fait ou ce qu'on en tire. Ce n'est assurément pas par ces affiches laides, ces noms stu-

pides, ces constructions affreuses qu'on pourra attirer les gens de l'extérieur et les retenir, comme on le fait en Europe, où les vieux cadres permettent de mieux rêver aux gens qui y ont vécu.



162

À Viscenza, nous avons vu cet extraordinaire théâtre antique, où l'on joue des pièces italiennes, anglaises et françaises. Jovet, Gérard Philippe, Villard y sont venus, comme aussi Lawrence Olivier. Quel admirable cadre pour les grandes pièces du Répertoire. On y a bâti des décors, toujours les mêmes, qui donnent une extraordinaire impression de distance, de recul. On ne voit pas, cependant, Ti-Coq ou les pièces de Françoise Loranger dans ce cadre antique. Pas plus que les pièces où le public a sa place et joue son rôle propre: sorte de défoulement qui n'a d'intérêt que par ce qu'il indique de timidité vaincue, de complexes mâtés. Cette participation tient, semble-t-il, plus de l'exercice psychiatrique ou de la clinique psychologique que du théâtre même, où tout est factice, idées préconçues et conventions. Celui-ci est en effet quelque chose d'arrêté, de prévu, où seuls comptent les idées, le point de vue de l'auteur. À tel point que de grands acteurs sont souvent de bien piètres créateurs. Je pense que l'exemple le plus curieux de tout cela nous a été donné récemment par Pierre Brasseur à la télévision. Invité par Radio-Canada, il a rappelé ses propres souvenirs; il a été lamentable. Autant il est excellent interprète des idées des autres, autant il a peu d'idées propres. Il hésite ou affirme avec le même manque de naturel. Il bute devant l'obstacle. Il cherche à faire de l'esprit, sans y parvenir. Bref, il se conduit comme un vulgaire cabotin, quand on ne lui demande pas d'exprimer la pensée des autres.



Visite cet après-midi à Milan d'un ancien couvent de dominicains. Dans le réfectoire, il y a l'admirable *Dernière Cène* de Léonard de Vinci. Avec une autre fresque — celle-là de Montorfano — c'est à peu près tout ce qui reste d'une aile qui a été détruite en 1943, au cours de la guerre. On est parvenu à conserver les deux fresques avec des sacs de sable qui ont permis d'empêcher que tout ne s'écroule avant qu'on puisse réparer.

En revenant, je songeais à nos pères dominicains. Ils ont construit un monastère près d'Outremont sur le chemin Ste-Catherine. Quelle pitié de penser que si leur architecte leur a élevé une grande maison

solide, avec tout le confort moderne, à peu près rien n'a été prévu pour le plaisir des yeux. Ce serait à eux, me semble-t-il, d'insister pour que, sur certains murs, il y ait des œuvres d'art rappelant leur héritage intellectuel. Au Canada, dans certains milieux religieux, il semble que l'on soit prêt à dépenser beaucoup pour avoir des bains solides et bien installés, un circuit électrique impeccable, des *pissotières* à l'abri de tous les acides contenus dans l'urine des bons pères. Mais, malheureusement, personne ne veut d'une tapisserie, d'un tableau, d'une sculpture rappelant les fondateurs de l'Ordre, un grand événement auquel ils ont été mêlés au Canada ou des textes anciens gravés sur la pierre ou dans le bronze. À l'église de Notre-Dame de Grâce, les bons pères ont été touchés par la grâce, semble-t-il. Pour eux, on a supprimé des plafonds ces barbouillages en bleu et rose dont les curés antérieurs avaient garni la voûte. On n'a gardé qu'une toile — celle-là intéressante parce qu'elle rappelle un bon peintre: ce père Couturier qui a tenté de jouer un rôle parmi nos gens, durant son passage au Canada. J'ai rappelé ailleurs comme il nous avait secoué d'importance — nous les parents — qui ne voulions pas reconnaître les qualités de fraîcheur dans les toiles de nos enfants exposées sur les murs de l'École du Meuble.

Partout en Europe, on trouve les traces d'une culture étonnante dans les églises et les monastères du Moyen-Âge. Pourquoi? Sans doute parce qu'on avait l'intelligence de faire travailler des gens pour qui l'occasion est le premier facteur de production. Je sais que nos artistes coûtent cher. Mais pourquoi est-on prêt à payer n'importe quel prix pour la plomberie, le terrazo et le ciment pourvu qu'on suive les modèles courants et pourquoi hésite-t-on quand il s'agit de donner aux matériaux une forme plus recherchée, tenant plus de l'artisanat que de la fabrication en série? C'est cela la culture. Pourquoi faut-il qu'on ait perdu le sens du Beau presque entièrement en accédant à l'Instruction? L'un n'empêche pas l'autre. Il en est le complément. On pourrait y parvenir facilement si on confiait la construction à des gens connaissant l'art de bâtir harmonieusement et si on les laissait faire. Il faudrait leur demander cependant de ne pas chercher le Beau dans l'Étrange ou le Bizarre.

Ce qui attire dans l'architecture européenne, ce n'est pas le matériau lui-même, mais l'usage que des gens de goût en ont fait. À tel point que l'œuvre d'art vient s'ajouter harmonieusement aux lignes

architecturales. Une société ne peut être vraiment civilisée si elle ignore ce double aspect des choses pour s'en tenir à la seule civilisation de l'esprit. C'est quand on aura compris cela et qu'on l'aura mis à exécution chez nous qu'on attirera l'étranger, comme on le fait en Europe. C'est à la fois un cadre que l'on crée et une bonne affaire que l'on fait puisque l'étranger cherche toujours à l'extérieur de chez lui les choses plaisantes qu'on y a faites et qu'il ne trouve pas dans son pays. Si l'on veut que cela se produise chez nous, il faut faire travailler nos gens. Il est tout aussi difficile pour nos artistes d'avoir une œuvre s'ils ne se sentent pas appuyés, que pour un musicien d'apprendre à diriger un orchestre, si on n'en met pas un à sa disposition. Autrement, il est condamné au départ à faire de l'enseignement ou de l'histoire de la musique, ce qui n'est qu'un aspect secondaire de son art. C'est ce dont se plaignait amèrement Napoléon Bourassa au siècle dernier, à une époque où l'État et le Clergé étaient les deux seules puissances en mesure de placer des commandes. S'ils le faisaient, c'était bien par-ci-monieusement et à leurs seuls amis.

**PLUS
PRÉSENTE
QUE
JAMAIS**



**L'UNION CANADIENNE
COMPAGNIE D'ASSURANCES**

**ASSURANCE SUR LA VIE
ASSURANCE GÉNÉRALE**

**ENTIÈREMENT CANADIENNE
ET VRAIMENT DIGNE DE CONFIANCE**

Economical
COMPAGNIE MUTUELLE
D'ASSURANCE

DOMICILES

AUTOMOBILES

COMMERCES

FONDÉE EN 1871

ACTIF: PLUS DE \$30,000,000

SIÈGE SOCIAL — KITCHENER, ONTARIO

Succursales

VANCOUVER

L O N D O N

EDMONTON

O T T A W A

WINNIPEG

M O N T R É A L

T O R O N T O

M O N C T O N

H A M I L T O N

H A L I F A X

GUY LACHANCE, A.I.A.C.

W. W. FOOT, F.I.A.C.

Directeur de la succursale du Québec

Président et directeur général

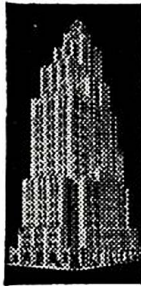
276, rue St-Jacques ouest

Siège social

Montréal, P.Q.

Kitchener, Ontario

Siège social:
Édifice de La Prévoyance



507, place d'Armes,
Montréal

EN ASSURANCE GÉNÉRALE,

La Prévoyance dépasse 90% des compagnies
quant au chiffre d'affaires réalisé au Canada.

EN ASSURANCE-VIE,

La Prévoyance dépasse 80% des compagnies
quant au volume d'affaires en vigueur dans le Québec.

*Les progrès rapides et constants de La Prévoyance
signifient à la fois compétence et expérience.*

Vous pouvez compter sur

LA PRÉVOYANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCES

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
***S*tanstead & *S*herbrooke**

Siège Social - Sherbrooke, Québec

FONDÉE EN 1835

Tableau de croissance

	Primes Brutes Souscrites	Primes Nettes Souscrites	Réserve de Primes Non Acquises	Actif
1967	\$4,673,497	\$3,217,319	\$1,947,662	\$6,025,036
1966	4,507,559	3,304,276	1,857,279	5,477,278
1965	3,705,507	2,168,702	1,444,882	4,793,337
1964	3,168,696	1,851,133	1,310,017	4,205,638
1963	2,722,675	1,683,703	1,130,057	3,501,663
1962	2,202,350	1,148,511	897,842	3,147,633
1961	2,090,170	1,137,527	906,758	3,036,994
1960	2,093,965	1,154,997	915,295	2,903,259
1959	2,105,755	1,114,753	867,158	2,720,331
1958	1,973,111	1,071,378	812,935	2,582,013
1957	1,714,526	878,886	674,669	2,467,490

Surplus pour la protection des assurés : \$1,599,073

J. P. GAUTIER, Président et Directeur Général

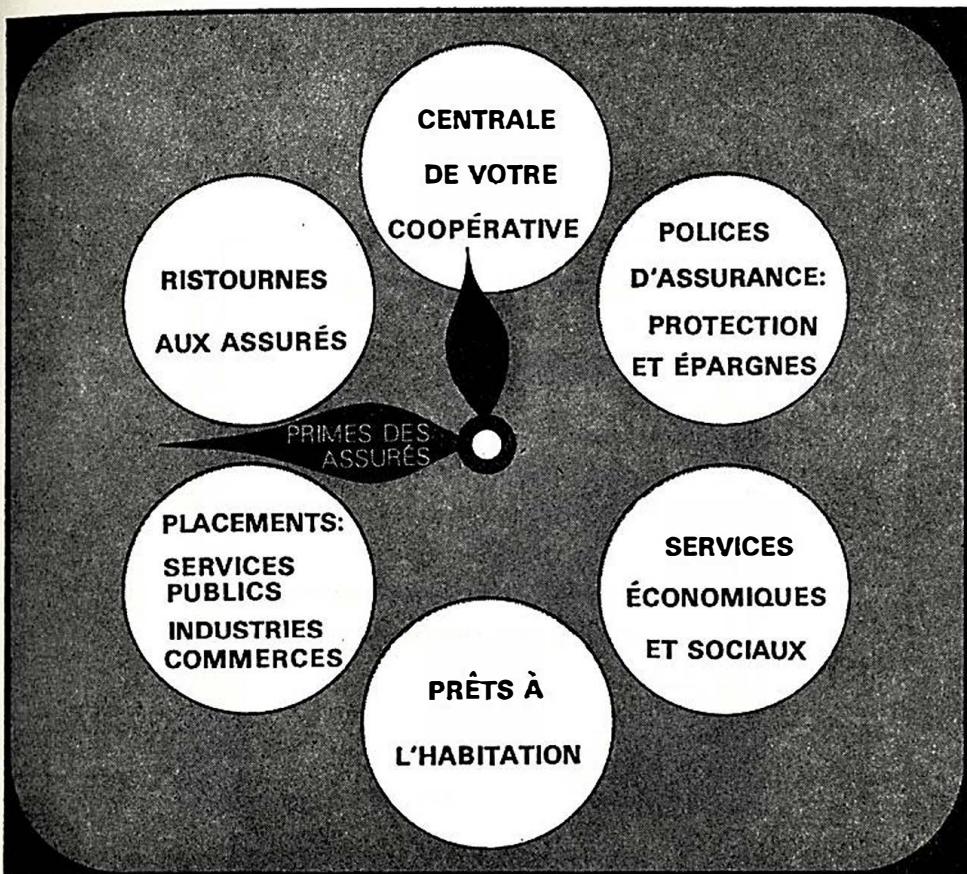
SUCCURSALES

Montréal - Suite 201, Place du Canada

Québec - - - 580, Grande Allée Est

Toronto - - - 20, rue Eglinton Est

Vancouver - - - 5655, rue Cambie



**C'est l'heure
du RÉVEIL ÉCONOMIQUE!**

**A votre coopérative,
votre argent travaille pour vous,
à chaque minute!**



**LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS
COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE**

\$32 MILLIONS DE PRIMES SOUSCRITES ANNUELLEMENT

\$60 MILLIONS D'ACTIF

300,000 ASSURÉS

**UNE GRANDE FIERTÉ D'ÊTRE CANADIEN FRANÇAIS
ET LE GROUPE LE PLUS IMPORTANT DU QUÉBEC**

**Les Compagnies d'Assurance
GÉNÉRALE DE COMMERCE
CANADIENNE MERCANTILE
CANADIENNE NATIONALE**

Siège social

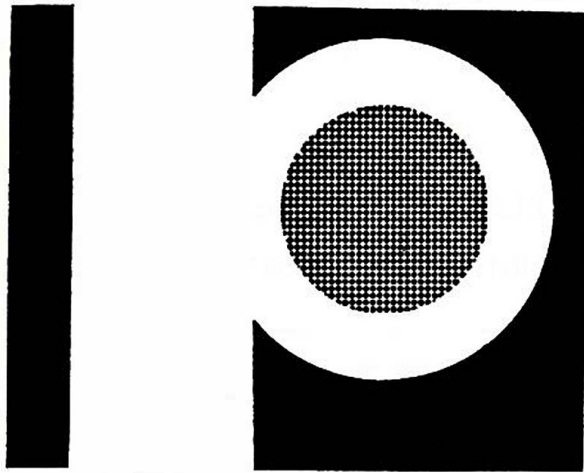
ST-HYACINTHE, Qué.



GROUPE

Commerce

LE GROUPE



PRÉVOYANTS

ASSURANCE-VIE - ASSURANCE GÉNÉRALE

Siège social :

801, RUE SHERBROOKE EST - MONTRÉAL

LE BLANC ELDRIDGE PARIZEAU, INC.

Courtiers de Réassurance

Bureaux associés :

ELDRIDGE & CO. LTD., LONDON, ENGLAND
LE BLANC ET DE NICOLAY, S.A., PARIS, FRANCE

LE BLANC ELDRIDGE PARIZEAU, INC.
275, RUE SAINT-JACQUES OUEST - MONTRÉAL 1 - 288-1132

AGENTS DE RÉCLAMATIONS CURTIS INC.

Jules Guillemette, A.R.A. — Gilles Lalonde, A.R.A.

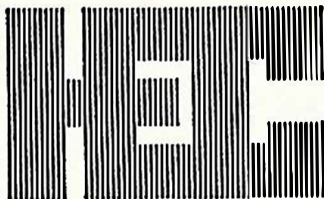
**EXPERTISES APRÈS SINISTRES
DE TOUTE NATURE**

276, rue St-Jacques

Tél.: 844-3021

MONTRÉAL

**COURS
DU
SOIR**



L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL

offre aux adultes des cours sur les diverses techniques administratives. On peut y étudier un ou des sujets de son choix ou encore s'inscrire à un programme conduisant à un diplôme.

Ceux qui sont engagés dans le domaine de la finance, particulièrement dans les assurances, s'intéresseront, entre autres, aux cours suivants:

Economie politique

Evaluation d'immeubles

Financement de l'entreprise

**Institutions économiques
canadiennes**

Matières juridiques

Rédaction de rapports

Systèmes et méthodes

Traitement des données

**PROSPECTUS ET RENSEIGNEMENTS
AU SECRÉTARIAT DES COURS DU SOIR**

535, avenue Viger

(Montréal 24e)

Téléphone: 844-2821

et
maintenant
où
iront-ils?



Pauvres petits, un malheureux incendie vient de consumer ce qui leur était si cher: leur maison. Si seulement S.A.C.P. était là pour leur tendre une main amie et leur redonner une autre maison.

S.A.C.P. PEUT VOUS PROTÉGER DE MILLE ET UNE FAÇONS.



LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

Siege social: 100 est route Trans, Canada, Lévis, P.Q.

Succursale: 1259 rue Berri, Montréal, P.Q.